

# European Medical Solutions - EMS

## Rapport annuel 2025

# SOMMAIRE

<b>1. DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL FINANCIER 2025</b>	<b>3</b>
<b>2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>4</b>
<b>3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>18</b>
<b>4. COMPTES ANNUELS CONSOLIDES</b>	<b>26</b>
<b>5. INFORMATION SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>59</b>

# 1. Déclaration de la personne physique responsable du rapport annuel financier 2025

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du rapport de gestion présentent une image fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Gallargues-le-Montueux, le 13 avril 2026

Samuel SANCERNI  
Administrateur Délégué

## 2. Rapport de gestion du conseil d'administration

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées au 31 décembre 2025 dans l'Union Européenne.

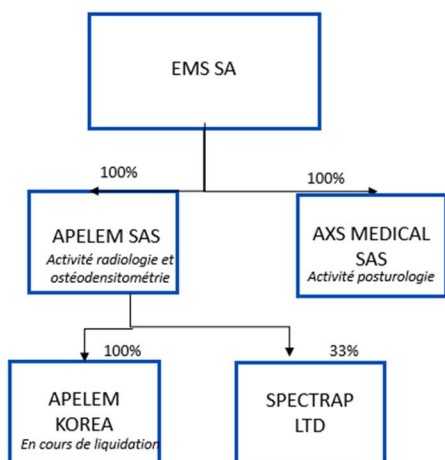
### 2.1 L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

- Société anonyme European Medical Solutions
- Société par actions simplifiée Apelem  
Société par actions simplifiée AXS Medical

La sociétés Apelem Espagne a finalisé sa liquidation en 2024. La société Apelem KOREA est en cours de liquidation et la société SPECTRAP est détenue à 33% et le groupe n'a pas d'influence notable sur cette société.

**Organigramme du groupe au 31 décembre 2025 :**



Les comptes annuels des sociétés Apelem et AXS MEDICAL, au 31 décembre 2025 ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe European Medical Solutions. Toutes ces sociétés sont consolidées par la méthode d'intégration globale. APELEM Korea n'est pas consolidée au sens d'IAS 28.

## 2.2 Éléments significatifs ressortant des comptes consolidés

### 2.2.1 Compte de résultat consolidé Groupe European Medical Solutions

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		31/12/2025	31/12/2024	var
	Notes	12 mois	12 mois	
K€				
<b>Activités maintenues</b>				
Produit des activités ordinaires	Note 17	49 922	45 131	4 791
Autres produits	Note 18	3 303	3 313	(10)
Variation de stocks de produits finis et en cours		2 615	256	2 358
Marchandises et matières consommées		(36 092)	(30 431)	(5 660)
Frais de personnel	Note 19	(7 902)	(7 536)	(366)
Charges externes		(6 055)	(5 869)	(186)
Autres charges	Note 20	(423)	(510)	87
<b>EBITDA*</b>		<b>5 368</b>	<b>4 354</b>	<b>1 014</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	Note 5	(864)	(816)	(48)
Dotations aux provisions	Note 12	(328)	(317)	(11)
Dépréciation et amortissement des immobilisations incorporelles	Note 4	(1 218)	(1 515)	297
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>2 958</b>	<b>1 706</b>	<b>1 251</b>
Autres produits et autres charges opérationnels	Note 21	(457)	(453)	(4)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>2 500</b>	<b>1 253</b>	<b>1 247</b>
Produits financiers		271	583	(312)
Charges financières		(866)	(1 084)	218
<b>Résultat financier</b>	Note 22	<b>(595)</b>	<b>(501)</b>	<b>(94)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>1 905</b>	<b>751</b>	<b>1 154</b>
<b>Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues</b>		<b>1 905</b>	<b>751</b>	<b>1 154</b>
Impôt sur le résultat	Note 23	(65)	(205)	140
Résultat des activités abandonnées				
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>1 840</b>	<b>546</b>	<b>1 294</b>
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle				
<b>Résultat net consolidé-part du groupe</b>		<b>1 840</b>	<b>546</b>	<b>1 294</b>
<b>Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)</b>				
Résultat de base par action pour le résultat net	Note 25	0,4349	0,1291	0,3059
Résultat de base par action pour le résultat des activités maintenues	Note 25	0,4349	0,1291	0,3059
Résultat dilué par action pour le résultat net	Note 25	0,4349	0,1291	0,3059
Résultat dilué par action pour le résultat des activités maintenues	Note 25	0,4349	0,1291	0,3059

Les notes mentionnées dans le tableau ci-dessus sont présentées dans le paragraphe sur les comptes consolidés.

Sur l'ensemble de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires consolidé de EMS Group atteint 49,9 M€, en croissance purement organique de +11% par rapport à 2024, avec une progression également répartie entre les deux activités du Groupe.

#### **+11% DE CROISSANCE EN RADIOLOGIE EN 2025, +8% EN OSTÉODENSITOMÉTRIE**

Sur l'ensemble de l'exercice 2025, la division **Radiologie** a réalisé un chiffre d'affaires de 39,0 M€ (vs. 35,0 M€ un an plus tôt), en croissance de +11%, alors que le marché mondial de la radiologie s'est inscrit en repli conjoncturel l'an dernier. Cette solide progression résulte principalement de :

- La livraison des mobiles de radiologie en Ukraine dans le cadre du contrat pour la fourniture de 120 unités mobiles de radiologie « IM1 Adam », signé en mars 2025 pour un montant total 11 M€ sur 12 mois, financé par le Fonds pour la résilience économique de l'Ukraine (5 lots livrés à fin 2025 sur un total de 10 lots) ;
- La bonne dynamique des activités en Amérique du Nord, avec la progression des ventes en marque blanche pour Carestream Health et de Fujifilm Healthcare Americas, ainsi qu'au Moyen-Orient.

En **Ostéodensitométrie**, le chiffre d'affaires annuel s'est établi à 10,9 M€ (vs. 10,1 M€ un an plus tôt), en progression de +8%. Pénalisé jusqu'à l'automne par des tensions sur l'approvisionnement de certains composants nécessaires à la fabrication des ostéodensitomètres Stratos et Stratos DR, le Groupe a été mesure de renouer avec un rythme de livraisons plus soutenu en fin d'exercice et ainsi d'enregistrer une croissance très dynamique de +36% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025. La situation sur le plan de la *supply chain* est désormais sous contrôle, permettant d'envisager une croissance plus régulière de l'activité en 2026.

La répartition des canaux de vente est demeurée équilibrée en 2025, avec 51% des ventes réalisé sous **marque propre** *via* des distributeurs et 49% issu des ventes en **marque blanche** *via* les accords OEM avec de grands acteurs mondiaux (Canon Medical Systems, Fujifilm Healthcare et Carestream Health).

#### Principaux agrégats du compte de résultat avec comparatif :

	31/12/2025	31/12/2024	variations
Chiffres d'affaires total	49 922	45 131	4 791
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>2 958</b>	<b>1 706</b>	<b>1 251</b>
Autres produits et charges opérationnels	(457)	(453)	(4)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 500</b>	<b>1 253</b>	<b>1 247</b>
Résultat financier consolidé	(595)	(501)	(94)
Charge d'impôt consolidée	(65)	(205)	140
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>1 840</b>	<b>547</b>	<b>1 293</b>
<b>EBITDA</b>	<b>5 368</b>	<b>4 354</b>	<b>1 014</b>

La hausse de l'EBITDA en 2025 s'explique principalement par une forte croissance de l'activité tout en maîtrisant les coûts sur l'activité d'imagerie médicale ainsi que sur l'activité holding EMS SA.

L'effectif moyen en équivalent temps plein sur la période s'établit à 127 salariés contre 129 en 2024.

Le résultat net consolidé s'établit à un bénéfice de 1 840 K€ sur 2025.

## Bilan consolidé du groupe European Medical Solutions

Le bilan ci-après au 31 décembre 2025 présente une information comparative au 31/12/2024.

ACTIF	en K€	Notes	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	Variation
	Goodwill	Note 4			
	Immobilisations incorporelles	Note 4	11 155	9 560	1 595
	Immobilisations corporelles	Note 5	3 909	4 489	(580)
	Actifs financiers non courants	Note 6	219	219	
<b>Total de l'actif non courant</b>			<b>15 283</b>	<b>14 268</b>	<b>1 015</b>
<i>Actif courant</i>					
	Stocks	Note 7	14 221	13 016	1 205
	Créances clients	Note 8	12 023	8 007	4 017
	Autres actifs courants	Note 9	4 450	7 896	(3 447)
	Autres actifs financiers courants		927	711	215
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10	4 887	4 576	311
<b>Total de l'actif courant</b>			<b>36 507</b>	<b>34 206</b>	<b>2 301</b>
<b>Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés</b>					
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>51 790</b>	<b>48 474</b>	<b>3 316</b>

PASSIF	en K€	Notes	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	Variation
	Capital émis	Note 24	66 072	66 072	
	Prime d'émission		38 630	38 630	
	Autres réserves		(94 484)	(94 910)	426
	Résultat de l'exercice		1 840	547	1 293
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>12 058</b>	<b>10 339</b>	<b>1 720</b>
<b>Dont capitaux propres part du Groupe</b>			<b>12 058</b>	<b>10 339</b>	<b>1 720</b>
<b>Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>					
<i>Passif non courant</i>					
	Emprunts à long terme (part >1an)	Note 11	9 765	11 472	(1 707)
	Provisions à long terme	Note 12	1 610	1 935	(326)
	Autres passifs non courants	Note 13	2 366	2 366	
<b>Total du passif non courant</b>			<b>13 741</b>	<b>15 774</b>	<b>(2 033)</b>
<i>Passif courant</i>					
	Fournisseurs et comptes rattachés	Note 14	12 912	10 288	2 624
	Autres créiteurs	Note 14	3 732	3 678	54
	Autres passifs financiers courants		15	19	(3)
	Partie courante des emprunts long terme	Note 11	8 911	8 377	534
	Provisions à court terme	Note 12	420		420
<b>Total du passif courant</b>			<b>25 990</b>	<b>22 362</b>	<b>3 628</b>
<b>Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés</b>					
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>51 790</b>	<b>48 474</b>	<b>3 316</b>

Les postes clés (valeurs nettes) sont les suivants :

- Les actifs non courants sont de 15 283 K€ contre 14 268 K€ au 31 décembre 2024 ;
- Les actifs courants sont de 36 507 K€ contre 34 206 K€ au 31 décembre 2024 ;
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 12 058 K€ contre 10 339 K€ au 31 décembre 2024 ;
- Les passifs non courants sont de 13 741 K€ contre 15 774 K€ au 31 décembre 2024 ;
- Les passifs courants sont eux de 25 990 K€ contre 22 362 K€ au 31 décembre 2024 ;
- Le total général du bilan consolidé est de 51 790 K€ contre 48 474 K€ au 31 décembre 2024.

Les stocks augmentent sur l'exercice 2025 principalement du fait de la hausse d'activité sur le mobile !M1. Les créances clients et les dettes fournisseurs augmentent en parallèle au 31 décembre 2025 principalement du fait d'une forte activité en fin d'année.

## 2.2.2 Evènements marquants de l'exercice

### Activité

Sur l'ensemble de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires consolidé de EMS Group atteint 49,9 M€, en croissance purement organique de +11% par rapport à 2024, avec une progression également répartie entre les deux activités du Groupe.

#### **+11% DE CROISSANCE EN RADIOLOGIE EN 2025, +8% EN OSTÉODENSITOMÉTRIE**

Sur l'ensemble de l'exercice 2025, la division **Radiologie** a réalisé un chiffre d'affaires de 39,0 M€ (vs. 35,0 M€ un an plus tôt), en croissance de +11%, alors que le marché mondial de la radiologie s'est inscrit en repli conjoncturel l'an dernier. Cette solide progression résulte principalement de :

- La livraison des mobiles de radiologie en Ukraine dans le cadre du contrat pour la fourniture de 120 unités mobiles de radiologie « !M1 Adam », signé en mars 2025 pour un montant total 11 M€ sur 12 mois, financé par le Fonds pour la résilience économique de l'Ukraine (5 lots livrés à fin 2025 sur un total de 10 lots) ;
- La bonne dynamique des activités en Amérique du Nord, avec la progression des ventes en marque blanche pour Carestream Health et de Fujifilm Healthcare Americas, ainsi qu'au Moyen-Orient.

En **Ostéodensitométrie**, le chiffre d'affaires annuel s'est établi à 10,9 M€ (vs. 10,1 M€ un an plus tôt), en progression de +8%. Pénalisé jusqu'à l'automne par des tensions sur l'approvisionnement de certains composants nécessaires à la fabrication des ostéodensitomètres Stratos et Stratos DR, le Groupe a été mesure de renouer avec un rythme de livraisons plus soutenu en fin d'exercice et ainsi d'enregistrer une croissance très dynamique de +36% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025. La situation sur le plan de la *supply chain* est désormais sous contrôle, permettant d'envisager une croissance plus régulière de l'activité en 2026.

La répartition des canaux de vente est demeurée équilibrée en 2025, avec 51% des ventes réalisé sous **marque propre** *via* des distributeurs et 49% issu des ventes en **marque blanche** *via* les accords OEM avec de grands acteurs mondiaux (Canon Medical Systems, Fujifilm Healthcare et Carestream Health).

Autres faits marquants

#### **DMS GROUP : HOMOLOGATION FDA POUR LE !M1 ET COMMERCIALISATION IMMÉDIATE AUX ÉTATS-UNIS**

Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre, DMS Group obtenu l'homologation de la FDA (Food and Drug Administration) pour la commercialisation de la solution de radiologie mobile !M1 sur le marché américain. Cette étape réglementaire décisive intervient dans le prolongement de l'accord stratégique signé avec Medlink Imaging, filiale de la société coréenne Vieworks, pour la distribution du !M1 aux États-Unis.

Au quatrième trimestre 2025, le !M1 a également obtenu l'autorisation de mise sur le marché (FDA clearance) aux États-Unis dans sa version spécifiquement développée pour JPI Healthcare Solutions, filiale du groupe coté coréen JPI Healthcare.

Cette homologation marque une étape majeure pour l'accélération du partenariat stratégique conclu en septembre 2024 avec JPI Healthcare Solutions<sup>1</sup>. Pour rappel, ce partenariat vise à commercialiser la solution mobile de radiologie !M1 sur le marché américain ainsi que sur les marchés internationaux couverts par JPI Healthcare Solutions.

Le marché américain représente plus de 1 200 unités vendues par an pour les systèmes de radiologie mobile. L'homologation FDA ouvre ainsi l'accès à un potentiel commercial important pour DMS Group, qui ambitionne de s'y imposer comme un acteur de référence. La solution !M1, développée par SFT (Solutions for Tomorrow), se distingue par :

- sa mobilité,
- sa compacité,
- ses performances cliniques,
- et son adaptabilité aux environnements hospitaliers les plus exigeants.

## RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE EMS GROUP : NOMINATION DE JULIEN DELPECH EN TANT QU'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Lors de l'Assemblée Générale du 12 juin 2025, les actionnaires ont approuvé la nomination de Julien DELPECH, 51 ans, qui rejoint donc le Conseil d'Administration d'EMS Group en tant qu'Administrateur indépendant.

Fort d'une expérience entrepreneuriale de premier rang, Julien DELPECH est le fondateur de la startup Invivox, le spécialiste français de la formation médicale continue en ligne. Il est aujourd'hui membre du bureau de French Healthcare, association en charge, entre-autre, de l'Ukraine et Conseiller du Commerce Extérieur de la France. Il apporte auprès de Marie-Laurence BORIE et Jean-François GENDRON, son expertise internationale et sa connaissance des institutions nationales et européennes.

### Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe EMS a investi environ 7 % de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit 3,3 M€, contre 10 % en 2024.

K€	31/12/2025	31/12/2024
Masse salariale imputée à la R&D capitalisée	2 265	2 142
Achats et études externes capitalisée	558	1 258
<b>SOUS TOTAL dépenses R&amp;D capitalisées</b>	<b>2 823</b>	<b>3 400</b>
Masse salariale imputée à la R&D non capitalisée	348	552
Dépenses imputées à la R&D non capitalisée	139	578
<b>TOTAL</b>	<b>3 310</b>	<b>4 530</b>
<i>TOTAL exprimé en % du chiffre d'affaires</i>	<i>7%</i>	<i>10%</i>

Les montants ci-dessus s'entendent avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

## 2.3 Evènements postérieurs à la clôture

### UNE NOUVELLE LIGNE DE FINANCEMENT JUSQU'À 20 M€ AVEC LA BEI EN 2026

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2025, APELEM a annoncé fin mars 2026 avoir conclu un financement pouvant aller jusqu'à 20 M€, structuré en trois tranches, auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI), avec le soutien de l'Union Européenne dans le cadre du programme InvestEU.

Ce financement vise à soutenir le programme d'innovation long terme portant sur la future génération de solutions d'imagerie médicale. Il contribuera ainsi à accélérer le développement de solutions innovantes destinées aux marchés européens et internationaux, renforcer les capacités industrielles de la société, soutenir les démarches réglementaires, d'accès au marché et de protection de la propriété intellectuelle, et accompagner le lancement commercial de nouvelles solutions d'imagerie entre 2026 et 2030. Les dépenses associées à ces investissements seront principalement engagées en France.

## 2.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En 2026, EMS Group se fixe pour objectif de réaliser une nouvelle année de croissance dynamique de son activité. À l'image de l'exercice écoulé, l'international va constituer le principal contributeur à la croissance en 2026, avec notamment de nouvelles livraisons de mobiles de radiologie en Ukraine au cours des 1er et 2ème trimestres 2026 et la poursuite d'une bonne dynamique commerciale en Amérique du Nord.

## 2.5 Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont présentés en note 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

## 2.6 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

### 2.6.1 Objectifs

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs :

- de recenser les risques potentiels qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels et de les évaluer (probabilité d'occurrence, impacts),
- de définir et de mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle des risques.

Dans le domaine comptable et financier, les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires
- gestion de trésorerie.

Au niveau opérationnel, les risques potentiels principaux identifiés (processus de vente) sont les suivants :

- dépassement sur les prix de revient des matériels médicaux élaborés (et donc risque de perte financière),
- détection trop tardive d'une non-satisfaction client dans le cadre de la livraison de matériels médicaux.

Les risques opérationnels peuvent être importants du fait de l'importance des commandes, de la nature des matériels livrés (matériel médical) et de la répartition du chiffre d'affaires sur un nombre de clients limités.

### 2.6.2 Organisation générale du contrôle interne

#### Analyse des facteurs de risques

Les facteurs de risques sont exposés note 29 de l'annexe aux comptes annuels consolidés.

La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte.

Toutefois, le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonctions entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle.
- la mise en place du Comité de Direction qui comprend les responsables des différentes fonctions de la société. Ils traitent de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de l'entreprise dans ses différents aspects. Chaque membre de ce comité assure le contrôle interne de sa fonction.

Compte tenu de la taille du groupe, la gestion des risques est assurée par la direction générale qui réunit régulièrement le comité de direction réunissant les Directeurs du groupe. Elle passe régulièrement en revue les principaux risques auxquels la société est confrontée et notamment ceux décrits dans le rapport de gestion. La gestion opérationnelle des risques est confiée aux directeurs responsables des activités ressources humaines, industrielles, commerciales et financières.

La taille du groupe permet une communication très régulière entre l'Administrateur Délégué et les Directeurs.

La direction générale a notamment le souci de s'assurer que les expériences passées soient prises en considération.

La société a également mis en place un ensemble de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Le Système de Management de la Qualité est certifié conformément à la norme ISO 9001:2015 et la norme ISO 13485:2016 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux).

Ses produits répondent aux exigences de la directive européenne 93/42/CEE et aux exigences du règlement européen 2017/745 qui leur sont applicables. Les produits sont certifiés par l'organisme notifié SGS.

### **Des implantations stratégiques et des moyens mutualisés**

En France, le groupe EMS bénéficie d'implantations stratégiques dans les différentes zones géographiques dans les domaines de la distribution et du service après-vente soit en direct soit au travers d'accords commerciaux.

En ce qui concerne l'export, le groupe a conclu des accords avec des distributeurs locaux, parfois exclusifs, qui prennent en charge l'installation et le service après-vente des produits DMS Imaging.

### **Procédures de contrôle de l'information comptable et financière**

➤ Contrôle interne – procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

La gestion administrative et financière est placée sous l'autorité de l'Administrateur Délégué, qui s'appuie pour la finalisation des travaux de clôture des comptes, sur un cabinet d'expertise comptable indépendant (PKF Arsilon). L'équipe financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux de la société EMS, des comptes consolidés du groupe et de la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe et de leurs adaptations aux changements de normes.

Les comptes des filiales sont préparés conformément aux règles et méthodes comptables du groupe, Les comptes consolidés sont préparés conformément aux règles aux normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne à ce jour.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Une analyse juridique approfondie a été menée pour mieux prendre en compte les impacts juridiques des incoterms sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Un lien systématique a été mis en place entre les services commerciaux, logistiques et comptables pour obtenir les informations nécessaires à la reconnaissance du chiffre d'affaires en conformité avec les définitions des transferts de propriété définies par les incoterms.

- Cycle trésorerie :

Le cycle est traditionnellement considéré comme un processus sensible ; ce qui conduit à imposer une organisation avec séparation des tâches.

- Pour le cycle décaissements, les personnes sont différentes pour les tâches suivantes : délivrance d'un bon à payer / émission du titre de paiement / signature du titre de paiement / comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle du rapprochement bancaire.

- Pour le cycle encaissements, les intervenants sont différents pour les tâches suivantes : relance clients / réception des titres de paiement client / remise à l'encaissement, comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.

Le trésorier du Groupe actualise quotidiennement les décaissements et encaissements réalisés lui permettant d'optimiser les gestions des lignes de trésorerie accordées par les établissements bancaires.

➤ Contrôle interne – procédures opérationnelles métier :

- Processus vente :

Après validation de la faisabilité d'une affaire tant en terme technique que de délai, le service commercial transmet au client une offre commerciale pour acceptation formelle.

Afin de prévenir le risque d'impayés, une assurance COFACE a été souscrite pour les ventes de la filiale Apelem, dans le cas où une couverture COFACE ne peut être obtenue, le groupe impose généralement l'ouverture préalable d'un crédit documentaire ou exige un paiement intégral avant livraison. Il n'est pas nécessaire de s'assurer contre le risque de change car la majorité des ventes sont libellées en euros.

- Satisfaction clients : Traitement des réclamations et processus d'amélioration continue

Les réclamations clients sont enregistrées et analysées par le Service Après Ventes.

Ces réclamations peuvent porter sur des défauts de fonctionnement, des difficultés de mise en route ou des demandes d'amélioration. En fonction de leur criticité, les réclamations sont classées en demande d'Actions Correctives ou Préventives.

Un comité hebdomadaire réunissant des services Qualité, Développement, Production, Service après ventes et Supply-Chain se réunit alors pour évaluer les actions à mettre en place.

Ce même comité évalue également toute demande de modifications issues d'idées d'amélioration, de remontées terrain, de réflexions de réduction de coûts, de besoins identifiés du marché, de contraintes réglementaires ou de cas de matérieovigilance, répertoriées dans un tableau et évaluées selon leur criticité lors de cette réunion.

La mise en œuvre de ces actions ainsi que leur efficacité sont examinées lors des réunions suivantes.

- Stocks

Chaque demande d'achat ponctuelle n'est traitée qu'après vérification de l'état des stocks concernés.

Les commandes cadencées sont basées sur les prévisions commerciales.

Les sociétés du groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés.

Les caractéristiques des pièces constitutives des appareils fabriqués sont définies par le bureau d'études et actualisées, une remise à niveau des pièces en stock peut être effectué par le fournisseur ou en interne.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique au moins une fois par an lors de la clôture comptable annuelle.

Un système informatique intégré de type ERP permet une meilleure traçabilité des flux de matériels, et a contribué à l'amélioration des processus d'évaluation des stocks.

- Ressources humaines, recrutement, gestion de la masse salariale :

Les demandes de recrutement sont formulées par les membres du comité de direction dans le cadre des réunions mensuelles. Les arbitrages concernant les évolutions salariales (augmentations, primes...) sont réalisés dans le cadre de réunions spécifiques avec le Président Directeur Général et la directrice des ressources humaines à l'issue des entretiens annuels de performance.

Le service Ressources Humaines contrôle le processus de recrutement en étroite collaboration avec le responsable de service concerné, (détermination du profil de poste, diffusion de l'annonce, et sélection des candidats).

Les bulletins de salaires sont établis par un cabinet externe. Ils sont ensuite validés et vérifiés par le Service des ressources humaines.

## 2.7 L'activité du groupe par branches d'activités

Le Groupe est organisé autour d'un seul secteur opérationnel : DMS Imaging (Imagerie médicale), Radiologie et Ostéodensitométrie d'imagerie médicale.

L'activité du groupe par branches d'activités est donc directement lisible au travers du compte de résultat consolidé de l'exercice.

## 2.8 Activités et résultats des filiales

### 2.8.1 SOCIETE Apelem

Société par Actions simplifiée au capital de 3 362 920 Euros  
Siège social : 9 avenue du canal Philippe Lamour, 30 660 Gallargues-le-Montueux  
Immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 319 996 146  
Activité : la fabrication de matériels de radiologie  
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2025 :  
Chiffre d'Affaires : 50 620 K€ en 2025 contre 45 753 K€ en 2024.  
Résultat comptable : bénéfice de 1 553 K€ en 2025 contre 435 K€ en 2024.

Apelem est détenue à 100% par la société European Medical Solutions.

### 2.8.2 AXS MEDICAL

Société par actions simplifiée au capital de 338 000 euros  
Siège social : 9 avenue du canal Philippe Lamour, 30 660 Gallargues-le-Montueux  
Immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 519 753 990  
Activité : Conception, développement et commercialisation de dispositifs médicaux  
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2025 :  
Chiffre d'Affaires : 0 € en 2025 et en 2024  
Résultat comptable : perte de 160 K€ en 2025 contre une perte de 188 K€ en 2024.

## 2.9 L'activité propre de la société European Medical Solutions – EMS

### 2.9.1 Eléments significatifs ressortant des comptes et commentaires sur l'activité de la société European Medical Solutions au cours de l'exercice écoulé

#### **Compte de Résultat de la société European Medical Solutions**

Le chiffre d'affaires de la société European Medical Solutions est de 607 K€ sur l'exercice 2025.

Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de -113 K€ contre un gain de 42 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à hauteur de 104 K€. Le résultat financier s'élevait à 304 K€ en 2024.

Le résultat net présente un bénéfice de 338 K€ contre un bénéfice de 168 K€ en 2024.

#### **Bilan de la société European Medical Solutions**

Au 31 décembre 2025, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 40 099 K€ (idem au 31 décembre 2024).
- L'actif circulant est de 6 640 K€ contre 6 447 K€ au 31 décembre 2024.
- Les capitaux propres s'élèvent à 45 937 K€ contre 45 599 K€ au 31 décembre 2024.
- Les provisions pour risques et charges sont nulles sur l'exercice (idem au 31 décembre 2024).

- Le total des dettes à court terme à la clôture de l'exercice est de 587 K€ contre 947 K€ au 31 décembre 2024.
- Le total général du bilan au 31 décembre 2025 est de 46 740 K€ contre 46 546 K€ au 31 décembre 2024.

### **Changements de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

### **Faits marquants**

#### **DMS GROUP : HOMOLOGATION FDA POUR LE !M1 ET COMMERCIALISATION IMMÉDIATE AUX ÉTATS-UNIS**

Au cours du 2ème trimestre, DMS Group obtenu l'homologation de la FDA (Food and Drug Administration) pour la commercialisation de la solution de radiologie mobile !M1 sur le marché américain. Cette étape réglementaire décisive intervient dans le prolongement de l'accord stratégique signé avec Medlink Imaging, filiale de la société coréenne Vieworks, pour la distribution du !M1 aux États-Unis.

Au quatrième trimestre 2025, le !M1 a également obtenu l'autorisation de mise sur le marché (FDA clearance) aux États-Unis dans sa version spécifiquement développée pour JPI Healthcare Solutions, filiale du groupe coté coréen JPI Healthcare.

Cette homologation marque une étape majeure pour l'accélération du partenariat stratégique conclu en septembre 2024 avec JPI Healthcare Solutions<sup>1</sup>. Pour rappel, ce partenariat vise à commercialiser la solution mobile de radiologie !M1 sur le marché américain ainsi que sur les marchés internationaux couverts par JPI Healthcare Solutions.

Le marché américain représente plus de 1 200 unités vendues par an pour les systèmes de radiologie mobile. L'homologation FDA ouvre ainsi l'accès à un potentiel commercial important pour DMS Group, qui ambitionne de s'y imposer comme un acteur de référence. La solution !M1, développée par SFT (Solutions for Tomorrow), se distingue par :

- sa mobilité,
- sa compacité,
- ses performances cliniques,
- et son adaptabilité aux environnements hospitaliers les plus exigeants.

#### **RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE EMS GROUP : NOMINATION DE JULIEN DELPECH EN TANT QU'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT**

Lors de l'Assemblée Générale du 12 juin 2025, les actionnaires ont approuvé la nomination de Julien DELPECH, 51 ans, qui rejoint donc le Conseil d'Administration d'EMS Group en tant qu'Administrateur indépendant.

Fort d'une expérience entrepreneuriale de premier rang, Julien DELPECH est le fondateur de la startup Invivox, le spécialiste français de la formation médicale continue en ligne. Il est aujourd'hui membre du bureau de French Healthcare, association en charge, entre-autre, de l'Ukraine et Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

Il apporte auprès de Marie-Laurence BORIE et Jean-François GENDRON, son expertise internationale et sa connaissance des institutions nationales et européennes.

### **Activité en matière de recherche et de développement**

European Medical Solutions n'a pas eu d'activité de recherche et de développement au cours de l'exercice 2025.

### **Masse salariale**

European Medical Solutions n'a aucun salarié au 31.12.2025.

## **Evénements importants depuis la clôture**

### **UNE NOUVELLE LIGNE DE FINANCEMENT JUSQU'À 20 M€ AVEC LA BEI EN 2026**

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2025, APELEM a annoncé fin mars 2026 avoir conclu un financement pouvant aller jusqu'à 20 M€, structuré en trois tranches, auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI), avec le soutien de l'Union Européenne dans le cadre du programme InvestEU.

Ce financement vise à soutenir le programme d'innovation long terme portant sur la future génération de solutions d'imagerie médicale. Il contribuera ainsi à accélérer le développement de solutions innovantes destinées aux marchés européens et internationaux, renforcer les capacités industrielles de la société, soutenir les démarches réglementaires, d'accès au marché et de protection de la propriété intellectuelle, et accompagner le lancement commercial de nouvelles solutions d'imagerie entre 2026 et 2030. Les dépenses associées à ces investissements seront principalement engagées en France.

## **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

En 2026, EMS Group se fixe pour objectif de réaliser une nouvelle année de croissance dynamique de son activité. À l'image de l'exercice écoulé, l'international va constituer le principal contributeur à la croissance en 2026, avec notamment de nouvelles livraisons de mobiles de radiologie en Ukraine au cours des 1er et 2ème trimestres 2026 et la poursuite d'une bonne dynamique commerciale en Amérique du Nord.

## **Principaux risques et incertitudes**

### **Continuité d'exploitation (conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations)**

Au 31 décembre 2025, la Société European Medical Solutions pourrait ne pas disposer d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins actuels et couvrir ses besoins en fonds de roulement pour une période d'au moins 12 mois à compter de la date de clôture. En effet, la société European Medical Solutions est une société dont la seule activité est la gestion des participations (holding). Aussi, la société ne porte pas de d'activité commerciale régulière. Le financement de l'activité de DMS Imaging est assuré par les autres filiales du groupe portant l'activité opérationnelle et grâce à l'établissement d'une convention de trésorerie au sein du groupe.

Sur la base des éléments à sa disposition à la date d'arrêté des comptes, la Société n'a identifié aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation.

Les principaux autres risques et incertitudes pour European Medical Solutions sont identiques à ceux du groupe. Ces risques sont décrits dans la note 29 des états financiers consolidés.

## 2.9.2 Informations juridiques

### L'actionnariat de la société

Liste des actionnaires détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2025 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital	31/12/2025	31/12/2025
Plus de 5%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 10%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 15%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 20%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 25%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 30%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 33,33%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 50%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 66,66%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 90%	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant

Droit de vote	31/12/2025	31/12/2024
Plus de 5%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 10%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 15%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 20%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 25%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 30%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 33,33%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 50%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 66,66%	Diagnostic Medical System	Diagnostic Medical System
Plus de 90%	Néant	Néant

Les principaux actionnaires, au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Actionnaire	%	Nombre d'actions
DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (1)	88,29%	3 736 271
SFPI-FPIM (2)	1,27%	53 549
Rodolphe de Spoelberch	1,20%	50 710
Flottant	9,25%	391 309
Total	100%	4 231 839

1. DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, société anonyme de droit français au capital 31 611 683 Euros (soit 26 686 791 actions composant le capital social de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS d'une valeur nominale théorique de 1,18 Euros), cotée sur le compartiment Growth d'Euronext Paris. Le premier actionnaire Verso Capital détient directement 20% du capital de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

2. SFPI-FPIM est contrôlée à 100% par l'Etat Belge

### **Prises de participation et de contrôle**

Néant.

### **Les actions d'autocontrôle**

European Medical Solutions ne détient pas d'action propre au 31 décembre 2025.

Les autres sociétés du groupe European Medical Solutions ne détiennent pas d'actions de la société European Medical Solutions hormis DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, société anonyme de droit français au capital 31 611 683 Euros (soit 26 686 791 actions composant le capital social de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS d'une valeur nominale théorique de 1,18 Euros), cotée sur le compartiment Growth d'Euronext Paris. Le premier actionnaire Verso Capital détient directement 20% du capital de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

### **Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice**

Néant

### **2.9.3 Les commissaires aux comptes**

L'Assemblée générale du 12 juin 2025 a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société, Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Avenue du Boulevard 21 Boîte 8, représentée par Monsieur Sébastien Schueremans, réviseur d'entreprise, et ce, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui sera réunie en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

## 3. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

### 3.1 Organes d'administration, de gestion et de surveillance et direction générale

#### 3.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Nom	Adresse professionnelle	Fonction	Activité principale significative en dehors de la Société	Début du mandat	Fin du mandat
Samuel SANCERNI	9 Avenue du Canal Philippe Lamour 30660 Gallargues-Le-Montueux	Président du Conseil d'administration et Administrateur délégué	Président Directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS	24 janvier 2022	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2028
Julien DELPECH	In situ Training, 21 rue Eugène et Marc Dulout, 33600 Pessac	Administrateur indépendant	Vice-Président French Healthcare / Conseiller du Commerce Extérieur de la France	12 juin 2025	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2029
Jean-François GENDRON	81 rue des saints pères, 75006 Paris	Administrateur indépendant	Gérant de la société JFG Stratégie	12 septembre 2022	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2025
Marie-Laurence Borie	62 rue de Paris 92100 Boulogne	Administrateur indépendant	Retraitée et consultante pour dirigeant(e)s de start up Pharmacien MBA HEC	8 juin 2023	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2025

#### 3.1.2 Liens familiaux

Il n'y a pas de lien familial entre les personnes citées ci-dessus.

#### 3.1.3 Expertise et expérience pertinente des membres du Conseil d'administration

##### **Monsieur Samuel SANCERNI**

Monsieur SANCERNI a travaillé au sein de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS pendant 20 ans en tant que Directeur Commercial d'Apelem puis comme Directeur Général Délégué de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et président de AXS MEDICAL.

GRUPE EUROPEAN MEDICAL SOLUTIONS – EMS

Il est Président - Directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS depuis le 18 juillet 2022. Il est également Administrateur Délégué de European Medical Solutions et président de son Conseil d'administration.

Samuel Sancerni est à l'origine des contrats commerciaux majeurs avec les sociétés Canon Medical System Europe, Carestream Healthcare et Fujifilm Healthcare, grâce auxquels le Groupe European Medical Solutions tire une partie importante de son chiffre d'affaires. Ingénieur en biomédical et diplômé en stratégie et finance d'entreprise à HEC Paris, Samuel Sancerni est un expert reconnu de l'imagerie médicale avec 29 ans d'expérience en business développement en France et à l'export. Il a mis en place une équipe de management de grande compétence qui permet depuis 2018 au Groupe EMS de surperformer le marché de l'imagerie médicale

#### **Monsieur Julien DELPECH**

Diplômé de l'ESSEC Business School (BA) et de l'American University, Washington DC (Master de journalisme), Julien Delpesch est reconnu pour son parcours entrepreneurial — il est le fondateur de la startup Invivox, spécialisée dans la formation médicale continue en ligne — et occupe également des fonctions au sein de French Healthcare (association créée à l'initiative du ministère des affaires étrangères et de l'Europe, ayant pour vocation la promotion de l'excellence française dans le domaine de la Santé) et en tant que Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

#### **Madame Marie-Laurence Borie**

Madame Marie Laurence Borie, né le 4 mai 1956 à Périgueux, est diplômée de HEC Paris et pharmacien. Depuis 1983 elle a occupé des fonctions de direction au sein de différents groupes tels que Sanofi, Baxter, IôDP. Elle a ensuite rejoint la société Mercate en 2016 et occupait le poste de directeur de recherche et développement. Elle est actuellement retraitée et consultante pour dirigeant(e)s de start up.

#### **Monsieur Jean-François GENDRON**

Monsieur Jean François GENDRON a commencé sa carrière dans l'entreprise familiale Gendron Industrie (filtration industrielle), dont il devient le dirigeant. Il cède l'entreprise en 2001 pour reprendre la société Sotec Médical, entreprise spécialisée dans la conception, fabrication et commercialisation de matériel médical pour le domicile et les Ehpad. Sotec développe aussi une activité de chariots de transfert et ambulatoires pour cliniques et hôpitaux aussi bien en France qu'à l'export.

En 2017 Sotec Médical rejoint le groupe HCare et Monsieur Jean François GENDRON devient vice-président en charge du Développement.

Parallèlement à sa vie de chef d'entreprise, il s'investit dans de nombreuses missions d'intérêt général : il préside le CJD de Nantes de 1998 à 2000, puis est élu Président de la CCI Nantes St-Nazaire en 2004, ainsi que Président national de CCI international. Fin 2016, il est élu Président de la CCI Pays de la Loire jusqu'en décembre 2021.

En plus de ses fonctions de conseiller du commerce extérieur de la France, il a également été Président de French Healthcare Association. Cette marque, portée par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangère (MEAE), valorise l'expertise et l'innovation françaises dans le domaine de la santé à l'export en la plaçant au cœur de la diplomatie économique de la France, présidence qu'il a quittée fin 2023. Il reste cependant membre du Conseil d'administration de l'association.

Il est administrateur indépendant de European Medical Solutions depuis le 12 septembre 2022.

### 3.1.4 Déclarations concernant les membres du Conseil d'administration de la Société

Pour chaque membre du Conseil d'administration, les autres mandats et fonctions exercés en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment lors des cinq dernières années sont les suivants :

	Autres mandats et fonctions exercés
Samuel SANCERNI	<p>En cours au sein d'EMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur Délégué de European Medical Solutions depuis le 12 septembre 2022</li> <li>- Président du Conseil d'administrations de European Medical Solutions</li> <li>- Président de Solutions For Tomorrow AB</li> </ul> <p>En cours hors d'EMS:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS depuis le 18 juillet 2022</li> <li>- Vice-Président du Groupe Imagerie au Snitem</li> <li>- Membre du bureau de l'association French Healthcare</li> </ul> <p>Révolus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général Délégué de DMS depuis le 27 septembre 2011 jusqu'au 18 juillet 2022</li> <li>- Directeur Général d'Apelem du 28 juin 2013 jusqu'au 2 juin 2025</li> <li>- Président de la société AXS MEDICAL du 14 mars 2016 au 10 avril 2025</li> </ul>
Julien DELPECH	<p>En cours au sein d'EMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'administration de European Medical Solutions depuis le 12 juin 2025.</li> </ul> <p>En cours hors d'EMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vice-Président French Healthcare / Conseiller du Commerce Extérieur de la France</li> <li>- Administrateur indépendant de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS</li> </ul> <p>Révolus :</p> <p>Néant</p>
Jean-François GENDRON	<p>En cours au sein d'EMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur indépendant de DMS Imaging depuis le 8 juin 2023</li> </ul> <p>En cours hors d'EMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur indépendant de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS</li> <li>- Gérant sté JFG Stratégie et SFA, administrateur CIC ouest</li> <li>- Administrateur/actionnaire Hacare group</li> <li>- Administrateur/actionnaire Medelse, député suppléant département 44</li> </ul> <p>Révolus :</p> <p>Président CCIR Pays de la Loire, Président French Healthcare association</p>
Marie-Laurence Borie	<p>En cours au sein d'EMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur indépendant de DMS Imaging depuis le 8 juin 2023</li> </ul> <p>En cours hors d'EMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur indépendant de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS</li> <li>- Consultante auto-entrepreneur depuis juillet 2022</li> </ul> <p>Révolus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président - Directeur General Mercate SAS</li> </ul>

Aucun membre des organes d'administrations ou de direction de la Société n'a, au cours des 5 dernières années, fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été impliqué dans une faillite, une mise sous séquestre, une liquidation ou d'un placement d'entreprise sous administration judiciaire.

Par ailleurs, aucun membre des organes d'administrations ou de direction de la Société ne s'est vu prononcer à son encontre une quelconque mise en cause et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires.

Enfin, aucun membre des organes d'administrations ou de direction de la Société n'a, non plus, été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, au cours des 5 dernières années.

### 3.1.5 Conflits d'intérêts et accords avec les actionnaires les plus importants

M. Samuel SANCERNI est Président Directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS depuis le 18 juillet 2022 et détient directement et indirectement 2,67% du capital de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS au 31 décembre 2025.

Il pourrait résulter de cette situation un potentiel conflit d'intérêt entre les devoirs des administrateurs à l'égard de la Société et leur intérêts privés au regard de leur situation d'actionnaire personnel de l'actionnaire majoritaire DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et/ou de leurs devoirs en qualité d'administrateurs de l'actionnaire majoritaire DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Les membres du conseil d'administration la Société doivent appliquer les procédures de conflits d'intérêts prévues par le code des sociétés et des associations lorsqu'ils ont un conflit d'intérêts avec une décision à prendre respectivement par le conseil d'administration ou le directeur général.

Les administrateurs sont censés organiser leurs affaires personnelles et commerciales de manière à éviter les conflits d'intérêts avec la Société. Tout administrateur ayant des intérêts financiers contradictoires (tel que prévu par l'article 7:96 du code des sociétés et des associations et des associations) sur toute question soumise au conseil d'administration doit la porter à la connaissance des commissaires aux comptes et des autres administrateurs et ne pas participer à toute délibération ou vote y afférent. La CGE « chartre de gouvernement d'entreprise » contient la procédure des transactions entre la Société et les administrateurs qui ne sont pas couvertes par les dispositions légales sur les conflits d'intérêts. La CGE « chartre de gouvernement d'entreprise » contient une procédure similaire pour les transactions entre la Société et les membres de la direction.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des membres des organes sociaux de la Société a été sélectionné en tant que membre du Conseil d'administration ou de la Direction Générale.

Il n'existe aucun accord de restriction par les membres des organes d'administrations ou de direction de la Société concernant la cession des titres de la Société qu'ils pourraient détenir.

A l'exception de ce qui précède, et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre élément susceptible de générer un conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des personnes composant les organes d'administration de la Société à l'égard de celle-ci en tant qu'émetteur, et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs qui leurs incomberaient.

### 3.1.6 Rémunérations et avantages

Conformément à l'article 7:100 §4 du CSA, le conseil d'administration constate que la société ne doit pas obligatoirement créer un comité de rémunération en son sein. C'est donc le Conseil d'administration présidé pour cette occasion par Samuel Sancerni qui exerce les fonctions attribuées par la loi au Comité de rémunération.

Consécutivement à la réalisation des Apports en nature de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, le Conseil d'administration a été intégralement renouvelé le 24 janvier 2022 puis de nouveau modifié le 12 septembre 2022.

L'assemblée générale du 24 janvier 2022 a décidé de ne pas octroyer de rémunération directe aux dirigeants mais de créer une réserve de rémunération afin de rémunérer des missions spécifiques confiées aux administrateurs par le Conseil d'administration. Ces missions peuvent notamment concerner la participation à des « due diligence », la rédaction de documents de synthèse spécifiques à dessin de définition de la stratégie de la société et du groupe ou en vue de communication corporate auprès d'investisseurs privés ou institutionnels.

Cette réserve de rémunération a été constituée de façon globale sans règle de répartition définie aux administrateurs avec un maximum de 100.000 euros pour chaque exercice.

Aucune mission spécifique n'a été attribuée aux administrateurs durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025. Cette réserve n'a donc pas été utilisée.

Au-delà de cette réserve, aucune politique de rémunération particulière n'est mise en place spécifiquement au sein de la société.

Une exception existe pour les réunions du conseil d'administration relatives à la clôture des comptes en raison de la charge particulière qui en résulte, lesquelles peuvent faire l'objet de jetons de présence à hauteur maximum de 2.000 euros par administrateur et par conseil d'administration.

Il n'existe par ailleurs aucune option de souscription ou d'achat d'action en faveur des salariés ou mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration agissant comme Comité de rémunération propose à l'assemblée générale de prolonger cette politique de rémunération sur l'exercice 2026.

Le Conseil d'Administration dans son ensemble approuve pour autant que de besoin cette proposition.

### **3.1.7 Fonctionnement des organes d'administration et de direction**

#### **Article 16 des statuts : conseil d'administration**

La société est administrée par un conseil d'administration composé de maximum neuf membres, personnes physiques ou personnes morales, actionnaires ou non, lesquels sont nommés pour une période maximum de quatre (4) ans par l'assemblée générale, laquelle peut révoquer à tout moment leur mandat conformément à la loi.

Si une personne morale est désignée comme administrateur de la société, celle-ci doit désigner, en conformité avec les règles prévues par le code des sociétés et des associations, un représentant permanent, personne physique, chargé de l'exécution de ce mandat au nom et pour le compte de la personne morale.

L'administrateur ne peut révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément son successeur.

Tout actionnaire ou groupe d'actionnaire détenant seul ou conjointement 15% ou plus des actions de la Société se voit reconnaître le droit de présenter un candidat au poste d'administrateur. L'actionnaire ou le groupe d'actionnaires concerné proposera deux candidats dont l'identité sera communiquée au conseil d'administration au minimum 50 jours avant la date de l'assemblée générale, et ce afin de permettre aux comités de nomination et de rémunération de faire connaître leurs recommandations au conseil d'administration. Sauf recommandation contraire des comités de nomination et de rémunération sur les deux candidats proposés (auquel cas de nouveaux candidats sont proposés) et pour autant sur la condition de participation susmentionnée soit remplie, un administrateur sera signé parmi les candidats proposés par l'actionnaire ou le groupe d'actionnaire concerné.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les mandats ne peuvent être renouvelés tacitement. Le mandat des administrateurs non renouvelés prend fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire.

#### **Article 17 des statuts : Présidence**

Le conseil d'administration désigne, parmi ses membres, un président pour une durée identique à celle de son mandat d'administrateur.

Article 18 des statuts : Vacance

En cas de vacance d'une place d'administrateur, par suite de décès, démission ou autre cause, les administrateurs restants, ont le droit de pourvoir provisoirement au remplacement. L'administrateur ainsi nommé achève le terme du mandat de l'administrateur qu'il remplace, sauf si l'assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

L'élection définitive de l'administrateur remplaçant est mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée générale.

Article 19 des statuts : Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au minimum cinq (5) fois par an, sur convocation de son président.

Deux membres du conseil d'administration peuvent demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le président est lié par les demandes qui lui sont ainsi adressées et doit procéder à la convocation demandée dans les cinq jours ouvrables de la réception de la demande.

Le président doit également convoquer immédiatement le conseil d'administration à bref délai lorsqu'un événement imprévu se produit nécessitant que le conseil d'administration prenne des mesures pour éviter à la société un dommage grave et imminent.

Les convocations mentionnent le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour raisonnablement détaillé de la réunion et sont envoyées au moins quatre jours ouvrables avant la réunion par lettre, télécopie, e-mail ou tout autre moyen écrit, étant entendu qu'une réunion particulière peut être convoquée à bref délai dans le cas prévu à l'alinéa ci-dessus.

Les réunions pourront être organisées au siège de la société ou tout autre lieu indiqué dans les convocations.

**GROUPE EUROPEAN MEDICAL SOLUTIONS – EMS**

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration par le biais d'une conférence téléphonique ou vidéo téléphonique ou de moyens de communication similaires permettant à toutes personnes participant à la réunion de s'entendre simultanément les unes les autres. La personne qui participe à la réunion par ce biais est considérée comme présente à ladite réunion. Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs exprimé par écrit.

Tout administrateur peut sonner procuration à un autre administrateur par lettre, télécopie, e-mail ou tout autre moyen écrit, pour le représenter à une réunion du conseil d'administration. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues et émettre, en plus de sa propre voix, autant de votes qu'il a reçu de procurations.

Article 20 des statuts : Délibération du conseil d'administration

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si au moins la moitié des administrateurs sont présents ou représentés.

Si ce quorum de présence n'est pas atteint, aucune décision ne pourra être prise et une nouvelle réunion devra être convoquée à la demande de n'importe quel administrateur avec un délai de convocation pouvant alors être réduit à deux jours ouvrables, sans préjudice des cas de convocation à bref délai. Au cours de cette nouvelle réunion, le conseil d'administration pourra valablement délibérer et statuer sur le même ordre du jour et les mêmes propositions quel que soit le nombre des administrateurs présents ou représentés.

Sous réserve de dispositions légales ou statutaires plus strictes, les décisions du conseil d'administration seront adoptées à la majorité simple des voix émises par les administrateurs présents ou représentés. Les votes blancs ou irréguliers ne peuvent être ajoutés aux voix émises mais seront pris en compte dans le calcul du quorum.

Article 21 des statuts : Procès-verbaux

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis par le président de la réunion et le secrétaire et signés par eux ainsi que par les administrateurs présents ou leur mandataire, les procurations sont annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signées soit par le président du conseil d'administration et un administrateur, soit par deux administrateurs.

### **3.1.8 Contrats de services**

A la date de la clôture, il n'existe pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou, à la connaissance de la Société, à l'une quelconque des Participations prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

## **3.2 Gouvernance d'entreprise**

Depuis le 24 janvier 2022 les fonctions de comités d'audit et de nomination et de rémunération sont assurées par le Comité d'Administration.

### **3.2.1 Comités du Conseil d'Administration**

#### **Article 22 des statuts : Pouvoirs du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut créer en son sein et sous sa responsabilité un ou plusieurs comités consultatifs (comités d'audit, comité de nomination et de rémunération, comité stratégique, comité scientifique, etc ..). Les conditions de désignation des membres de ces comités, leur révocation, leur rémunération, la durée de leur mission et le mode de fonctionnement de ces comités sont déterminés par le conseil d'administration dans le respect des règles prévues par le Code des sociétés et des associations.

#### **Article 23 des statuts : Mandataires spéciaux**

Le conseil d'administration, dans le respect des règles prévues par le Code de sociétés et des associations, peut désigner un ou plusieurs mandataires spéciaux pour des missions spécifiques et déterminées. Le conseil d'administration détermine la rémunération des personnes auxquelles il a délégué des compétences, cette rémunération peut être forfaitaire ou variable.

## **Article 24 des statuts : Gestion journalière**

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. Si la personne chargée de la gestion journalière est également administrateur, elle porte le titre d'administrateur-délégué. Dans le cas contraire, elle porte le titre de délégué à la gestion journalière.

Toute personne chargée de la gestion journalière de la société peut, sous sa responsabilité, déléguer à un tiers de son choix, une partie de ses pouvoirs pour des missions spécifiques déterminées.

Sans préjudice de toute demande spécifique que le conseil d'administration pourrait formuler, la société mettra en place un système de rapport périodique au conseil d'administration par la(les) personne(s) chargée(s) de la gestion journalière. La(les) personne(s) chargée(s) de la gestion journalière fournira(ont) ses(leurs) meilleurs efforts pour que toutes les demande(s) du conseil d'administration en la matière ainsi que le système de rapport soient scrupuleusement respectés.

### **3.2.2 Le Comité d'Audit**

Depuis le 24 janvier 2022, le Comité d'Administration assure la fonction de comité d'audit.<sup>1</sup>

### **3.2.3 Le comité de nomination et de rémunération**

Depuis le 24 janvier 2022, le Comité d'Administration assure la fonction de comité de nomination et de rémunération.

### **3.2.4 L'équipe de management exécutif**

Depuis le 24 janvier 2022, l'équipe de management exécutif est uniquement composée de Samuel SANCERNI.

### **3.2.5 Salariés**

A la date de la clôture le Groupe European Medical Solutions compte 127 salariés dont 81 hommes et 46 femmes presque exclusivement en contrat CDI.

European Medical Solutions et AXS Medical n'ont pas de salarié au 31 décembre 2025. Apelem Korea n'a pas de salariés car elle est en sommeil.

### **3.2.6 Rémunération des organes de direction**

Aucune rémunération n'a été versée en 2024 et en 2025 aux organes de direction.

---

<sup>1</sup> La société répond aux critères du §3 art 7 :99 – nombre moyen de salariés inférieur à 250 personnes – total bilan inférieur à 43 M€ et chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 M€.

### 3.3 Principaux actionnaires

#### 3.3.1 Structure de l'actionnariat à la date de la clôture

Le tableau représente la structure de l'actionnariat de la Société à la date de la clôture (sur la base des notifications de transparence et des informations accessibles au public) :

Actionnaire	%	Nombre d'actions
DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (1)	88,29%	3 736 271
SFPI-FPIM (2)	1,27%	53 549
Rodolphe de Spoelberch	1,20%	50 710
Flottant	9,25%	391 309
Total	100%	4 231 839

1. DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, société anonyme de droit français au capital 31 611 683 Euros (soit 26 686 791 actions composant le capital social de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS d'une valeur nominale théorique de 1,18 Euros), cotée sur le compartiment Growth d'Euronext Paris. Le premier actionnaire Verso Capital détient directement 20% du capital de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.
2. SFPI-FPIM est contrôlée à 100% par l'Etat Belge

Outre les seuils de divulgation légaux, la Société n'a pas instauré d'autres seuils statutaires. La Société ne détient pas d'actions propres.

#### 3.3.2 Droit de vote

Chaque Action de la Société donne en principe droit à son détenteur à une voix à l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas de suspension du droit de vote prévus par la loi.

Il n'y a que des actions ordinaires et il n'y a pas de droits spéciaux attachés à l'une quelconque des actions ordinaires, ni de droits spéciaux d'actionnaire pour aucun des actionnaires de la Société.

#### 3.3.3 Contrôle et changement de contrôle

A la date de clôture, la Société est contrôlée par DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, laquelle détient 88,29% du capital et des droits de vote de la Société.

Les procédures légales applicables en matière de conflits d'intérêts visent à garantir que ce contrôle ne soit pas abusif. Le Conseil d'Administration encourage en outre les actionnaires importants et de contrôle de la Société à (i) faire connaître leurs objectifs stratégiques au Conseil d'Administration en temps utile, (ii) à faire un usage réfléchi de leur position, (iii) à éviter autant que possible les conflits d'intérêts et (iv) à respecter les droits et les intérêts des actionnaires minoritaires.

Le Conseil d'Administration s'engage également dans un dialogue efficace avec les actionnaires et les actionnaires potentiels, afin de mieux comprendre leurs objectifs et leurs attentes.

Aucun droit de contrôle spécial n'a été accordé à certaines catégories d'actionnaires.

Par ailleurs, les statuts ne contiennent aucune clause susceptible d'avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle de la Société.

## 4. Comptes annuels consolidés

### 4.1 Bilan au 31 décembre 2025

ACTIF	en K€	Notes	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	Variation
	Goodwill	Note 4			
	Immobilisations incorporelles	Note 4	11 155	9 560	1 595
	Immobilisations corporelles	Note 5	3 909	4 489	(580)
	Actifs financiers non courants	Note 6	219	219	
<b>Total de l'actif non courant</b>			<b>15 283</b>	<b>14 268</b>	<b>1 015</b>
<i>Actif courant</i>					
	Stocks	Note 7	14 221	13 016	1 205
	Créances clients	Note 8	12 023	8 007	4 017
	Autres actifs courants	Note 9	4 450	7 896	(3 447)
	Autres actifs financiers courants		927	711	215
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10	4 887	4 576	311
<b>Total de l'actif courant</b>			<b>36 507</b>	<b>34 206</b>	<b>2 301</b>
<b>Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés</b>					
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>51 790</b>	<b>48 474</b>	<b>3 316</b>

PASSIF	en K€	Notes	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	Variation
	Capital émis	Note 24	66 072	66 072	
	Prime d'émission		38 630	38 630	
	Autres réserves		(94 484)	(94 910)	426
	Résultat de l'exercice		1 840	547	1 293
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>12 058</b>	<b>10 339</b>	<b>1 720</b>
<b>Dont capitaux propres part du Groupe</b>			<b>12 058</b>	<b>10 339</b>	<b>1 720</b>
<b>Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>					
<i>Passif non courant</i>					
	Emprunts à long terme (part >1an)	Note 11	9 765	11 472	(1 707)
	Provisions à long terme	Note 12	1 610	1 935	(326)
	Autres passifs non courants	Note 13	2 366	2 366	
<b>Total du passif non courant</b>			<b>13 741</b>	<b>15 774</b>	<b>(2 033)</b>
<i>Passif courant</i>					
	Fournisseurs et comptes rattachés	Note 14	12 912	10 288	2 624
	Autres créditeurs	Note 14	3 732	3 678	54
	Autres passifs financiers courants		15	19	(3)
	Partie courante des emprunts long terme	Note 11	8 911	8 377	534
	Provisions à court terme	Note 12	420		420
<b>Total du passif courant</b>			<b>25 990</b>	<b>22 362</b>	<b>3 628</b>
<b>Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés</b>					
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>51 790</b>	<b>48 474</b>	<b>3 316</b>

## 4.2 Etat du résultat global au 31 décembre 2025

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		31/12/2025	31/12/2024	var
K€	Notes	12 mois	12 mois	
<b>Activités maintenues</b>				
Produit des activités ordinaires	Note 17	49 922	45 131	4 791
Autres produits	Note 18	3 303	3 313	(10)
Variation de stocks de produits finis et en cours		2 615	256	2 358
Marchandises et matières consommées		(36 092)	(30 431)	(5 660)
Frais de personnel	Note 19	(7 902)	(7 536)	(366)
Charges externes		(6 055)	(5 869)	(186)
Autres charges	Note 20	(423)	(510)	87
<b>EBITDA*</b>		<b>5 368</b>	<b>4 354</b>	<b>1 014</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	Note 5	(864)	(816)	(48)
Dotations aux provisions	Note 12	(328)	(317)	(11)
Dépréciation et amortissement des immobilisations incorporelles	Note 4	(1 218)	(1 515)	297
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>2 958</b>	<b>1 706</b>	<b>1 251</b>
Autres produits et autres charges opérationnels	Note 21	(457)	(453)	(4)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>2 500</b>	<b>1 253</b>	<b>1 247</b>
Produits financiers		271	583	(312)
Charges financières		(866)	(1 084)	218
<b>Résultat financier</b>	Note 22	<b>(595)</b>	<b>(501)</b>	<b>(94)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>1 905</b>	<b>751</b>	<b>1 154</b>
<b>Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues</b>		<b>1 905</b>	<b>751</b>	<b>1 154</b>
Impôt sur le résultat	Note 23	(65)	(205)	140
Résultat des activités abandonnées				
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>1 840</b>	<b>546</b>	<b>1 294</b>
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle				
<b>Résultat net consolidé-part du groupe</b>		<b>1 840</b>	<b>546</b>	<b>1 294</b>
<b>Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)</b>				
Résultat de base par action pour le résultat net	Note 25	0,4349	0,1291	0,3059
Résultat de base par action pour le résultat des activités maintenues	Note 25	0,4349	0,1291	0,3059
Résultat dilué par action pour le résultat net	Note 25	0,4349	0,1291	0,3059
Résultat dilué par action pour le résultat des activités maintenues	Note 25	0,4349	0,1291	0,3059

(\*) EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) : Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, avant dotations pour dépréciation des actifs circulants (créances et stocks) et avant dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation.

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>1 840</b>	<b>546</b>
Pertes et gains actuariels	10	(24)
Effet d'impôt		
<b>- Sous-total autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés au compte de résultat</b>	<b>10</b>	<b>(24)</b>
Écarts de conversion		
<b>- Sous-total autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés au compte de résultat</b>		
<b>Total autres éléments du résultat global</b>	<b>10</b>	<b>(24)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>1 850</b>	<b>522</b>
Dont part du groupe	1 850	522
Dont part des intérêts minoritaires		

### 4.3 Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2025

en K€ - sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Coût des augmentations de capital	Réserves et Résultats consolidés	TOTAL CAPITAUX PROPRES	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES - part du groupe
<b>Solde au 1er janvier 2024</b>	<b>1 489 607 331</b>	<b>66 072</b>	<b>38 630</b>	<b>(2 365)</b>	<b>(92 445)</b>	<b>9 892</b>	<b>76</b>	<b>9 816</b>
Changement de méthode								
Correction d'erreur						0		0
Variation de périmètre					0	0	0	0
Autres						0		0
<b>Résultat net</b>					<b>546</b>	<b>546</b>		<b>546</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					(24)	(24)	0	(24)
Dividendes						0		0
Sortie de sociétés du groupe liquidées (1)					(76)	(76)	(76)	0
Regroupement des actions existantes	(1 485 375 492)					0		0
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>4 231 839</b>	<b>66 072</b>	<b>38 630</b>	<b>(2 365)</b>	<b>(91 999)</b>	<b>10 339</b>	<b>0</b>	<b>10 339</b>
								<b>0</b>
<b>Solde au 1er janvier 2025</b>	<b>4 231 839</b>	<b>66 072</b>	<b>38 630</b>	<b>(2 365)</b>	<b>(91 999)</b>	<b>10 339</b>	<b>0</b>	<b>10 339</b>
Changement de méthode (2)					(130)	(130)		(130)
Variation de périmètre						0		0
Autres						0		0
<b>Résultat net</b>					<b>1 840</b>	<b>1 840</b>	<b>0</b>	<b>1 840</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					10	10	0	10
Dividendes						0		0
Regroupement des actions existantes						0		0
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>4 231 839</b>	<b>66 072</b>	<b>38 630</b>	<b>(2 365)</b>	<b>(90 279)</b>	<b>12 058</b>	<b>0</b>	<b>12 058</b>

- (1) La ligne « Sortie de sociétés du groupe » en 2024 correspond à l'impact la liquidation des sociétés Apelem Espagne chez les actionnaires minoritaires pour 76 K€.
- (2) La ligne « Changement de méthode » en 2025 correspond à un changement de méthode de valorisation au prix moyen pondéré des stocks réalisé dans les comptes sociaux de Apelem pour 130 K€.

#### 4.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En K€	31/12/2025	31/12/2024
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 840	547
Elimination des éléments non monétaires :		
. Dotations aux amortissements et provisions	2 184	2 043
. Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	14	(229)
. Elimination des charges d'intérêts nets versés	737	685
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>4 776</b>	<b>3 047</b>
Variation des stocks	(1 335)	1 342
Variation des créances clients	(4 017)	(2 031)
Variation des dettes fournisseurs	2 624	993
Variation des autres dettes / autres créances	3 328	(797)
<b>Total variation du besoin en fonds de roulement opérationnel</b>	<b>600</b>	<b>(492)</b>
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)</b>	<b>5 375</b>	<b>2 555</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations et actifs financiers	(2 881)	(3 571)
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants (y.c. titres de la société mère)		57
Incidence variation de périmètre		(151)
Subventions d'investissement encaissées		774
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)</b>	<b>(2 881)</b>	<b>(2 891)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
Versements d'avances conditionnées		70
Intérêts nets versés	(737)	(685)
Augmentations de capital en numéraire		
Nouveaux emprunts et financements	4 796	3 566
Remboursements d'emprunts, avances et financements	(6 245)	(2 232)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)</b>	<b>(2 185)</b>	<b>718</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées (4)</b>		
<b>Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3) + (4)</b>	<b>309</b>	<b>383</b>
Trésorerie d'ouverture*	4 576	4 194
Trésorerie de clôture*	4 885	4 576
<b>Variation trésorerie nette</b>	<b>309</b>	<b>383</b>

La marge brute d'autofinancement du groupe est positive sur l'exercice 2025 à 5,4 M€, en hausse par rapport à l'exercice 2024. Cette variation est principalement attribuable à la hausse du résultat net.

Besoin en fonds de roulement :

Les stocks augmentent sur l'exercice 2025 principalement du fait de la hausse d'activité sur le mobile !M1. Les créances clients et les dettes fournisseurs augmentent en parallèle au 31 décembre 2025 principalement du fait d'une forte activité en fin d'année. La variation des autres dettes et créance provient principalement de la baisse des comptes courants débiteurs auprès de la société DMS SA au 31 décembre 2025.

## 4.5 Annexe des états financiers consolidés

European Medical Solutions – EMS est une société anonyme de droit belge, étant enregistrée au Registre des Personnes Morales de Liège (Belgique) et domiciliée avenue Louis 231 à Bruxelles (Belgique). Son activité est liée à la fabrication d'appareils d'imagerie médicale.

### Déclaration de conformité :

Au 31 décembre 2025, les états financiers consolidés du Groupe EMS ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par les Comités SIC et IFRIC, approuvées par l'Union Européenne et applicables à cette date. Au 31 décembre 2025, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'UE.

Les comptes présentent en milliers d'euros (sauf mention contraire) :

- L'état de la situation financière
- L'Etat du résultat global
- Le tableau de variation des capitaux propres
- Le tableau des flux de trésorerie
- L'annexe

### **NOTE 1 Eléments marquants de l'exercice**

#### Activité

Sur l'ensemble de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires consolidé de EMS Group atteint 49,9 M€, en croissance purement organique de +11% par rapport à 2024, avec une progression également répartie entre les deux activités du Groupe.

#### **+11% DE CROISSANCE EN RADIOLOGIE EN 2025, +8% EN OSTÉODENSITOMÉTRIE**

Sur l'ensemble de l'exercice 2025, la division **Radiologie** a réalisé un chiffre d'affaires de 39,0 M€ (vs. 35,0 M€ un an plus tôt), en croissance de +11%, alors que le marché mondial de la radiologie s'est inscrit en repli conjoncturel l'an dernier. Cette solide progression résulte principalement de :

- La livraison des mobiles de radiologie en Ukraine dans le cadre du contrat pour la fourniture de 120 unités mobiles de radiologie « !M1 Adam », signé en mars 2025 pour un montant total 11 M€ sur 12 mois, financé par le Fonds pour la résilience économique de l'Ukraine (5 lots livrés à fin 2025 sur un total de 10 lots) ;
- La bonne dynamique des activités en Amérique du Nord, avec la progression des ventes en marque blanche pour Carestream Health et de Fujifilm Healthcare Americas, ainsi qu'au Moyen-Orient.

En **Ostéodensitométrie**, le chiffre d'affaires annuel s'est établi à 10,9 M€ (vs. 10,1 M€ un an plus tôt), en progression de +8%. Pénalisé jusqu'à l'automne par des tensions sur l'approvisionnement de certains composants nécessaires à la fabrication des ostéodensitomètres Stratos et Stratos DR, le Groupe a été mesure de renouer avec un rythme de livraisons plus soutenu en fin d'exercice et ainsi d'enregistrer une croissance très dynamique de +36% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025. La situation sur le plan de la *supply chain* est désormais sous contrôle, permettant d'envisager une croissance plus régulière de l'activité en 2026.

La répartition des canaux de vente est demeurée équilibrée en 2025, avec 51% des ventes réalisé sous **marque propre** *via* des distributeurs et 49% issu des ventes en **marque blanche** *via* les accords OEM avec de grands acteurs mondiaux (Canon Medical Systems, Fujifilm Healthcare et Carestream Health).

#### Autres faits marquants

#### **DMS GROUP : HOMOLOGATION FDA POUR LE !M1 ET COMMERCIALISATION IMMÉDIATE AUX ÉTATS-UNIS**

Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre, DMS Group obtenu l'homologation de la FDA (Food and Drug Administration) pour la commercialisation de la solution de radiologie mobile !M1 sur le marché américain. Cette étape réglementaire décisive intervient dans le prolongement de l'accord stratégique signé avec Medlink Imaging, filiale de la société coréenne Vieworks, pour la distribution du !M1 aux États-Unis.

Au quatrième trimestre 2025, le !M1 a également obtenu l'autorisation de mise sur le marché (FDA clearance) aux États-Unis dans sa version spécifiquement développée pour JPI Healthcare Solutions, filiale du groupe coté coréen

JPI Healthcare.

Cette homologation marque une étape majeure pour l'accélération du partenariat stratégique conclu en septembre 2024 avec JPI Healthcare Solutions<sup>1</sup>. Pour rappel, ce partenariat vise à commercialiser la solution mobile de radiologie !M1 sur le marché américain ainsi que sur les marchés internationaux couverts par JPI Healthcare Solutions.

Le marché américain représente plus de 1 200 unités vendues par an pour les systèmes de radiologie mobile. L'homologation FDA ouvre ainsi l'accès à un potentiel commercial important pour DMS Group, qui ambitionne de s'y imposer comme un acteur de référence. La solution !M1, développée par SFT (Solutions for Tomorrow), se distingue par :

- sa mobilité,
- sa compacité,
- ses performances cliniques,
- et son adaptabilité aux environnements hospitaliers les plus exigeants.

## RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE EMS GROUP : NOMINATION DE JULIEN DELPECH EN TANT QU'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Lors de l'Assemblée Générale du 12 juin 2025, les actionnaires ont approuvé la nomination de Julien DELPECH, 51 ans, qui rejoint donc le Conseil d'Administration d'EMS Group en tant qu'Administrateur indépendant.

Fort d'une expérience entrepreneuriale de premier rang, Julien DELPECH est le fondateur de la startup Invivox, le spécialiste français de la formation médicale continue en ligne. Il est aujourd'hui membre du bureau de French Healthcare, association en charge, entre-autre, de l'Ukraine et Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

Il apporte auprès de Marie-Laurence BORIE et Jean-François GENDRON, son expertise internationale et sa connaissance des institutions nationales et européennes.

### NOTE 2 Principes comptables

European Medical Solutions est une société anonyme de droit belge, étant enregistrée au Registre des Personnes Morales de Liège (Belgique) et domiciliée avenue Louis 231 à Bruxelles (Belgique). Son activité est liée à la fabrication d'appareils d'imagerie médicale. Le Groupe est détenu par la maison-mère DMS SA.

#### Principes généraux et normes comptables

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de EMS, arrêtés par le conseil d'administration du 10 avril 2025, sont établis en application des principes comptables IFRS tels qu'adoptés par l'Union Européenne en vigueur au 31 décembre 2025.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes IAS (International Accounting Standards) et IFRS (International Financial Reporting Standards), interprétations IFRIC et SIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2025 et disponibles sur le site internet de la Commission Européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

#### Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2025

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêt. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations disponibles sur le site de l'Union Européenne : [https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting\\_en](https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en)

Les comptes consolidés suivent les mêmes règles et méthodes comptables que celles adoptées pour les comptes consolidés établis au 31 décembre 2024, à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2025 et qui n'avaient pas été anticipés par le Groupe :

	<b>Norme / Interprétation</b>	<b>Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)</b>	<b>Date d'application UE attendue (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)</b>
1	Amendement IAS 21 – Absence de convertibilité	1/01/2025	1/01/2025

L'adoption des nouvelles normes et amendements obligatoires listés ci-dessus n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe.

**Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB mais dont l'application n'est pas encore obligatoire :**

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2025 :

	<b>Norme / Interprétation</b>	<b>Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)</b>	<b>Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)</b>
1	IFRS 18 – Présentation des états financiers et informations à fournir	1/01/2027	NA
2	IFRS 19 – Filiale sans responsabilité publique – Informations à fournir	1/01/2027	NA
3	Amendement IFRS 9 et IFRS 7 – Classification et évaluation des instruments financiers	1/01/2026	NA
4	Amendement IFRS 14 – Comptes de report réglementaires	1/01/2026	NA

L'application de la nouvelle norme IFRS18 aura un impact sur la présentation des comptes consolidés du Groupe EMS, notamment du fait de la refonte du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie. Le Groupe ne devrait pas être impacté par l'application des autres nouvelles normes.

**Continuité d'exploitation**

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation, compte tenu des actions mises en œuvre pour financer l'activité au cours des douze prochains mois. Le groupe a mis en place différents moyens de financements tels que des prêts et de financements obtenus par la société Apelem. Il a par ailleurs obtenu des subventions pour financer en partie ses projets de R&D.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Note 4)

- Le crédit d'impôt recherche (Note 18)
- les provisions pour risques et charges (Note 12)

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

## Principes comptables et principes de consolidation

### **Méthodes de consolidation :**

L'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation, contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, sont consolidées par intégration globale.

Conformément à la norme IAS 28, les titres mis en équivalence sont comptabilisés au coût d'acquisition. La valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

### **Elimination des transactions intragroupes :**

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

### **Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2025 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

Société	Forme Juridique	Pays	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société mère	
					Direct	Indirect
European Medical Solutions (EMS)	S.A.	Belgique		Filiale	NA	NA
APELEM	S.A.S.	France	319 996 146	Filiale	100%	
AXS Medical	S.A.S.	France	519 753 990	Filiale	100%	

Conformément aux normes IFRS 10 (Etats financiers consolidés), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère (ou sous influence notable) et consolidées à ce titre.

### **Entreprises exclues du périmètre de consolidation**

- La société Apelem KOREA est en cours de liquidation. Cette filiale sans activité est jugée non significative.
- La société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par Apelem est exclue du périmètre de consolidation. Le groupe ne possède pas d'influence notable sur cette société dans la mesure où elle n'exerce aucune fonction de direction ou d'administration. La valeur des titres de cette filiale comptabilisée au bilan de la société Apelem s'élève à 31 K€. Une mise en équivalence n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe DMS.

## Principaux agrégats du compte de résultat avec comparatif :

	31/12/2025	31/12/2024	variations
Chiffres d'affaires total	49 922	45 131	4 791
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>2 958</b>	<b>1 706</b>	<b>1 251</b>
Autres produits et charges opérationnels	(457)	(453)	(4)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 500</b>	<b>1 253</b>	<b>1 247</b>
Résultat financier consolidé	(595)	(501)	(94)
Charge d'impôt consolidée	(65)	(205)	140
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>1 840</b>	<b>546</b>	<b>1 294</b>
<b>EBITDA</b>	<b>5 368</b>	<b>4 354</b>	<b>1 014</b>

### NOTE 3 Information sectorielle

#### Principe comptable

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le Groupe est organisé autour d'une holding (EMS SA – anciennement DMS Imaging SA) et possède une seule activité opérationnelle constituant un seul secteur opérationnel : conception, production et commercialisation de matériel d'imagerie médicale (radiologie et ostéodensitométrie).

31/12/2025	Holding	Imagerie médicale	Total
Chiffres d'affaires total		49 922	49 922
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>200</b>	<b>2 757</b>	<b>2 958</b>
Autres produits et charges opérationnels		(457)	(457)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>200</b>	<b>2 300</b>	<b>2 500</b>
Résultat financier consolidé	282	(877)	(595)
Charge d'impôt consolidée		(65)	(65)
Résultat des sociétés mises en équivalence			
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>482</b>	<b>1 358</b>	<b>1 840</b>
Actifs sectoriels	3	15 280	15 283

<b>EBITDA 2025</b>	<b>200</b>	<b>5 167</b>	<b>5 368</b>
--------------------	------------	--------------	--------------

31/12/2024	Holding	Imagerie médicale	Total
Chiffres d'affaires total	0	45 131	45 131
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>42</b>	<b>1 665</b>	<b>1 706</b>
Autres produits et charges opérationnels	0	(453)	(453)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>42</b>	<b>1 211</b>	<b>1 253</b>
Résultat financier consolidé	304	(805)	(501)
Charge d'impôt consolidée	(178)	(28)	(205)
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	0
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>168</b>	<b>379</b>	<b>546</b>
Actifs sectoriels	3	14 265	14 268

<b>EBITDA 2024</b>	<b>42</b>	<b>4 312</b>	<b>4 354</b>
--------------------	-----------	--------------	--------------

La ventilation des produits d'activités ordinaires est présentée en note 17.

### Information relative aux actifs non courants

La majorité des actifs non courants du Groupe sont situés en France. Les actifs non courants du Groupe situés à l'étranger sont jugés non significatifs.

## NOTE 4 Immobilisations incorporelles

### Principe comptable

#### *Frais de Recherche et développement :*

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles quand l'ensemble des critères d'IAS38 sont remplis et notamment lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires...). Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée de 3 ans à 5 ans, à compter de la commercialisation des projets.

## Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée) sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

### Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Une seule UGT est identifiée au sein du Groupe : Apelem. La valorisation est réalisée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les hypothèses utilisées pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition sont revues annuellement. Une comparaison entre la valeur d'utilité ainsi déterminée et la valeur nette au bilan est effectuée et fait l'objet d'analyses de sensibilité en fonction des principaux paramètres incluant :

- l'évolution du taux d'actualisation ;
- l'évolution du taux de croissance à l'infini ; et
- l'évolution du taux de marge opérationnelle.

Aucune dépréciation de l'écart d'acquisition testé ne serait à constater en cas d'évolution raisonnablement possible des hypothèses utilisées en cette fin d'exercice.

### Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Concessions, brevets, licences	1 060	(1 022)	38	1 018	(986)	32
R&D capitalisée (en service)	17 089	(14 956)	2 134	16 222	(13 844)	2 378
R&D capitalisée (en cours)	8 514		8 514	6 618		6 618
Goodwill	0	0	0	0	0	0
Autres actifs incorporels	507	(241)	266	483	(173)	310
Immobilisations incorporelles en cours	203		203	222		222
<b>TOTAL</b>	<b>27 374</b>	<b>(16 219)</b>	<b>11 155</b>	<b>24 562</b>	<b>(15 003)</b>	<b>9 559</b>

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Virements	Clôture
Concessions, brevets, licences	1 018	0	42	0	0	1 060
R&D capitalisée (en service)	16 222	0	0	0	868	17 089
R&D capitalisée (en cours)	6 618	0	2 824	(60)	(868)	8 514
Goodwill	0	0	0	0	0	0
Autres actifs incorporels	483	0	5	0	19	507
Immobilisations incorporelles en cours	222	0	(0)	0	(19)	203
<b>TOTAL</b>	<b>24 562</b>	<b>0</b>	<b>2 871</b>	<b>(60)</b>	<b>0</b>	<b>27 374</b>

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Virements	Clôture
Concessions, brevets, licences	(986)	0	(36)	0	0	(1 022)
R&D capitalisée	(13 844)	0	(1 113)	1	0	(14 956)
Goodwill	0	0	0	0	0	0
Autres actifs incorporels	(173)	0	(69)	0	0	(241)
<b>TOTAL</b>	<b>(15 003)</b>	<b>0</b>	<b>(1 218)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>(16 219)</b>

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

R&D capitalisée (K€)	Radiologie	Ostéodensitometrie	Posturologie	Total
Brut Ouverture	14 880	5 843	2 116	22 840
Acquisition	2 246	577	-	2 824
Diminution	- 60	-	-	60
Variations des cours de change				
Virement	0			0
<b>Brut clôture</b>	<b>17 067</b>	<b>6 420</b>	<b>2 116</b>	<b>25 604</b>
Amortissements ouverture	- 9 279	- 2 570	- 1 995	- 13 844
Dotation	- 852	- 189	- 71	- 1 113
Reprise			1	1
<b>Amortissement clôture</b>	<b>- 10 131</b>	<b>- 2 759</b>	<b>- 2 065</b>	<b>- 14 956</b>
<b>TOTAL FRAIS DE R&amp;D</b>	<b>6 936</b>	<b>3 661</b>	<b>51</b>	<b>10 648</b>

## NOTE 5 Immobilisations Corporelles

### Principe comptable

#### Valeurs brutes et amortissements :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaires sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- Constructions 10 à 33 ans
- Matériel et outillage industriel 3 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations 7 à 10 ans
- Matériel de transport 1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 10 ans
- Mobilier 10 ans

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs locatifs sont les suivantes :

#### a) Bail concernant les locaux situés à Gallargues-le-Montueux

- Durée : La durée retenue par le Groupe est la durée non résiliable prévue contractuellement, soit 12 ans. Un renouvellement pour une durée de 9 ans, résiliable par périodes triennales, est prévu au contrat. Cependant, compte tenu de la possibilité pour le Groupe de ne pas renouveler le bail à l'issue des 12 ans, le renouvellement d'une durée de 9 ans n'a pas été retenu dans les calculs.
- Taux d'actualisation : 3%, taux que pourrait obtenir le Groupe pour un financement d'une durée et d'un montant similaire.
- Amortissement sur 12 ans.

b) Autres contrats de location

- Durées : La durée retenue par le Groupe pour chaque contrat est la durée résiduelle au 01/01/2019, ou durée du contrat à la date de prise d'effet pour les contrats démarrés après le 01/01/19. Concernant les baux commerciaux, la durée retenue est la durée maximale du bail en cours (en tenant compte de la possibilité de rupture anticipée lorsque cette dernière est considérée comme fortement probable).
- Taux d'actualisation : dernier taux obtenu par le Groupe pour un endettement bancaire sur une durée similaire, soit 1.85% avant le 01/01/2024 et est de 3.5% après.
- Amortissement sur la durée des contrats.

**Dépréciation d'actifs :**

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée) sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Droit d'utilisation des actifs corporels	6 211	(2 742)	3 469	5 961	(2 127)	3 833
Matériel et outillage	1 557	(1 376)	180	1 522	(1 326)	196
Agencements et autres	1 208	(948)	259	1 182	(772)	410
Immobilisation corporelles en cours				50		50
<b>TOTAL ACTIFS CORPORELS</b>	<b>8 975</b>	<b>(5 067)</b>	<b>3 909</b>	<b>8 715</b>	<b>(4 226)</b>	<b>4 489</b>

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Reclassement	Clôture
Droit d'utilisation des actifs corporels	5 961	274	(23)		6 211
Matériel et outillage	1 523			34	1 557
Agencements et autres	1 182	10		15	1 208
Immobilisation corporelles en cours	50			(50)	
<b>TOTAL</b>	<b>8 715</b>	<b>284</b>	<b>(23)</b>	<b>(0)</b>	<b>8 975</b>

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

GRUPE EUROPEAN MEDICAL SOLUTIONS – EMS

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Dotations	Sortie	Reclassement	Clôture
Droits d'utilisation des actifs corporels	(2 125)	(638)	23		(2 740)
Matériel et outillage	(1 324)	(50)			(1 374)
Agencements et autres	(776)	(176)			(952)
Immobilisation corporelles en cours					
<b>TOTAL</b>	<b>(4 226)</b>	<b>(864)</b>	<b>23</b>		<b>(5 067)</b>

Les droits d'utilisations d'actifs corporels s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Virements	Clôture
Droits d'utilisation des constructions	5 611				5 611
Droits d'utilisation du matériel et outillage					
Droits d'utilisation des autres actifs corporels	350	274	(23)		600
<b>TOTAL</b>	<b>5 961</b>	<b>274</b>	<b>(23)</b>		<b>6 211</b>

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Dotations	Sortie	Virements	Clôture
Droits d'utilisation des constructions	(1 992)	(468)			(2 460)
Droits d'utilisation du matériel et outillage					
Droits d'utilisation des autres actifs corporels	(135)	(170)	23		(282)
<b>TOTAL</b>	<b>(2 127)</b>	<b>(638)</b>	<b>23</b>		<b>(2 742)</b>

## NOTE 6 Actifs financiers non courants

### Actifs financiers

Actifs financiers non courants (K€)	31/12/2025	31/12/2024
Titres de participation	31	31
Autres (dont dépôts et cautionnement)	188	188
<b>TOTAL</b>	<b>219</b>	<b>219</b>

Les titres de participation concernent la société Russe « SPECTRAP » pour 31 K€ et la filiale Apelem Korea pour 7 K€. Les titres de la filiale Apelem Korea sont dépréciés à 100% dans la mesure où cette filiale est en cours de liquidation.

Les autres immobilisations financières concernent les dépôts et cautionnements pour 188 K€.

## NOTE 7 Stocks

### Principe comptable

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2025, la société a procédé à un changement de méthode comptable concernant l'évaluation de ses stocks. Jusqu'au 31/12/2024, les stocks étaient évalués selon la méthode du coût standard actualisé (CSA). À compter du 1er janvier 2025, les stocks sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP), jugée plus appropriée pour refléter la réalité économique de l'activité de la société.

Ce changement permet de mieux traduire la consommation réelle des stocks et d'améliorer la comparabilité avec les sociétés du même secteur.

L'impact du retraitement a été comptabilisé directement en capitaux propres par ajustement du poste « Réserves » à l'ouverture de l'exercice. Le montant de l'ajustement comptabilisé en capitaux propres s'élève à 130 378€.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est calculée par rapport au prix de vente estimé, diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

L'évaluation des dépréciations sur stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le Groupe.

Les stocks se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2025			31/12/2024			variation N / N-1 net
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Matières premières, approvisionnement	9 603	(350)	9 253	10 944	(330)	10 615	(1 361)
En cours de production	2 998		2 998	1 583		1 583	1 415
Produits finis	2 007	(38)	1 969	829	(11)	818	1 151
<b>TOTAL</b>	<b>14 608</b>	<b>(388)</b>	<b>14 221</b>	<b>13 357</b>	<b>(341)</b>	<b>13 016</b>	<b>1 205</b>

Les matières premières sont les produits ou matériaux qui nécessitent une transformation dans le but de produire les produits finis de la société. Il s'agit des composants nécessaires à la fabrication des systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie et à l'ostéodensitométrie.

Les produits finis correspondent aux articles fabriqués par la société. Ils sont principalement composés des systèmes d'imagerie dédiés à la radiologie et à l'ostéodensitométrie.

## NOTE 8 Créances clients

### Principe comptable

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Le poste client se décompose comme suit :

K€	31/12/2025	31/12/2024	variation
Créances clients	10 964	6 203	4 761
Clients douteux	506	1 407	(901)
Factures à établir	927	713	214
Provisions pour dépréciation	(374)	(317)	(58)
<b>TOTAL</b>	<b>12 023</b>	<b>8 007</b>	<b>4 017</b>

Le risque de non-recouvrement est étudié, en concertation avec la direction commerciale, compte tenu de l'antériorité des créances et de la situation de la contrepartie. A la suite de cette analyse, les créances sont dépréciées dès lors qu'un risque est identifié.

## Echéances créances clients

<b>Créances clients échues et non dépréciées</b>		<b>31/12/2025</b>
<i>En K€</i>		
	Depuis moins de 30 jours	2 724
	Depuis 30 à 60 jours	476
	Depuis 60 à 90 jours	853
	Depuis 90 jours ou plus	140
<b>Total des créances clients échues et non dépréciées</b>		<b>3 913</b>

<b>Créances clients échues et non dépréciées</b>		<b>31/12/2024</b>
<i>En K€</i>		
	Depuis moins de 30 jours	874
	Depuis 30 à 60 jours	141
	Depuis 60 à 90 jours	225
	Depuis 90 jours ou plus	1 652
<b>Total des créances clients échues et non dépréciées</b>		<b>2 892</b>

La hausse des créances clients en 2025 s'explique principalement par une forte augmentation de l'activité en fin d'année 2025.

## NOTE 9 Autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

<b>K€</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>variation</b>
Fournisseurs débiteurs et acomptes	678	703	(25)
Personnel	31	43	(12)
Impôt sur les bénéfices	173	126	46
Impôts et taxes	860	322	538
Autres créances	6	16	(10)
Autres actifs financiers courants	927	711	215
Compte courant d'associés	2 294	6 564	(4 271)
Charges constatées d'avance	408	123	285
<b>TOTAL</b>	<b>5 376</b>	<b>8 608</b>	<b>(3 232)</b>

Les créances d'impôt sur les bénéfices correspondent principalement à la créance de crédit d'impôt Recherche et Innovation 2025 d'Apelem, nette de l'impôt sur les sociétés dû au 31 décembre 2025.

Les créances d'impôt et taxes correspondent principalement aux crédits de TVA.

La diminution des comptes courants d'associés est principalement liée à la diminution du compte courant DMS SA chez European Medical Solutions, qui s'élève à 2 294 K€ au 31 décembre 2025. La société DMS SA est une société liée par des participations et ne fait pas l'objet d'un risque sur la recouvrabilité de la créance.

## NOTE 10 Trésorerie

### Principe comptable

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

K€	31/12/2025	31/12/2024	variation
Valeurs mobilières de placement			
Comptes à terme			
Disponibilités	4 887	4 576	311
<b>TOTAL TRESORERIE ACTIVE</b>	<b>4 887</b>	<b>4 576</b>	<b>311</b>
Banques créditrices	(2)		(2)
<b>TOTAL TRESORERIE PASSIVE</b>	<b>(2)</b>		<b>(2)</b>
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>4 885</b>	<b>4 576</b>	<b>309</b>

## NOTE 11 Passifs financiers

<i>Dettes financières à long terme (&gt;1 an) (K€)</i>	31/12/2025	31/12/2024	variation
Avances conditionnées (part >1 an)	255	331	(76)
Passifs locatifs (part >1 an)	3 124	3 506	(382)
Emprunts (part >1 an)	3 759	5 429	(1 670)
Emprunts et passifs locatif (part >5 ans)	2 628	2 206	422
<b>TOTAL</b>	<b>9 765</b>	<b>11 472</b>	<b>(1 707)</b>

<i>Dettes financières à moins d'un an (K€)</i>	31/12/2025	31/12/2024	variation
Avances conditionnées	284	555	(271)
Passifs locatifs (part < 1 an)	711	660	51
Emprunt (part <1 an)	2 622	3 282	(660)
<b>Sous total</b>	<b>3 617</b>	<b>4 497</b>	<b>(880)</b>
Banques créditrices	2		2
Factor	5 292	3 880	1 412
<b>Sous total</b>	<b>5 294</b>	<b>3 880</b>	<b>1 414</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 911</b>	<b>8 377</b>	<b>534</b>

<i>Total des dettes financières (K€)</i>	31/12/2025	31/12/2024	variation
Avances conditionnées (a)	540	887	(347)
Emprunts bancaires (b)	9 008	10 917	(1 909)
Passifs locatifs (c)	3 835	4 166	(331)
Factor (d)	5 292	3 880	1 412
<b>TOTAL</b>	<b>18 677</b>	<b>19 849</b>	<b>(1 172)</b>

- a) L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe pour 540 K€ est principalement constitué d'avances BPI obtenues par Apelem dans le cadre de projets d'innovation d'imagerie médicale et d'avances remboursables obtenues de la région Wallonne par European Medical Solutions dans le cadre de projets d'innovation passés. Les variations par rapport au 31 décembre 2024 s'expliquent par le remboursement partiel à hauteur de 347 K€ de ces avances selon les échéanciers contractuels.

La société European Medical Solutions avait obtenu des financements de la région Wallonne dans le cadre de ses projets de R&D. Deux programmes étaient toujours en cours au moment où la société s'est placée en procédure de réorganisation judiciaire : un projet de recherche sur les acariens (RCA 7239 HDM) et le projet de recherche FOOD (RCA 7655 FOOD).

En janvier 2021, la société a pris la décision de mettre un terme à ces deux projets de recherche ce dont la région Wallonne a été informée. Au cours du premier semestre 2021, la société a par ailleurs décidé de ne pas exploiter les résultats de ces recherches et a transféré tous les droits de propriété et résultats relatifs à ces deux projets à la région Wallonne.

En conséquence, la société a annulé au premier semestre 2021, une partie de la dette qu'elle détenait avec la région Wallonne pour le projet RCA 7239 HDM ramenant la dette de 338 100 euros (hors intérêt) à 41 517 euros (40 000 euros hors intérêts). Cette dette a été entièrement remboursée.

Concernant le projet RCA 7655 FOOD, au 31 décembre 2023, la société avait maintenu l'intégralité de l'avance perçue en dette dans ses comptes pour un montant total de 731 724 euros. En 2024, la région wallonne a accepté de prendre en compte dans le calcul de la dette à rembourser les dernières dépenses effectuées par la société dans le cadre de ce projet de recherche. Ainsi, la dette liée au projet RCA 7655 FOOD a été ramenée à 316 489 euros. Le remboursement de cette dette est prévu sur 3 ans et a débuté depuis janvier 2025.

- b) Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élevaient à 9 M€ au 31 décembre 2025. Les principales variations par rapport au 31 décembre 2024 s'expliquent par l'obtention de prêts pour 3,3 M€ par Apelem et les remboursements des échéances d'emprunts pour 5,2 M€.
- c) Les passifs locatifs concernent les contrats de location en cours au 31 décembre 2025 et retraités dans les comptes consolidés du Groupe conformément à la norme IFRS 16 (cf. notes 4 et 5). Les principales variations par rapport au 31 décembre 2024 s'expliquent par la souscription de nouveaux contrats à hauteur 0,3 M€ et des remboursements à hauteur de 0,6 M€.
- d) Les principales variations par rapport au 31 décembre 2024 s'expliquent par la variation des dettes sur factor à hauteur de +1,4 M€.

La dette financière Factor s'élevait au 31 décembre 2025 à 5,3 M€. Les autres actifs financiers courants Factor s'élevaient au 31 décembre 2025 à 0,9 M€. La dette nette financière Factor s'élève au 31 décembre 2025 à 4,4 M€ contre 3,5 M€ au 31 décembre 2024.

## NOTE 12 Variation des dotations aux provisions

### Principe comptable

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une dépréciation des créances clients est constituée, basée sur l'estimation des pertes de crédit attendues, conformément à IFRS 9. Une analyse du risque est effectuée de manière individuelle sur chaque créance.

K€	31/12/2024	Variations en OCI	Augmentation	Diminution	Reclassements	31/12/2025
Provisions pour litiges	70		121	(70)		121
Provisions pour risques					1 152	1 152
Indemnités de retraite	294	(10)	53			338
Provisions pour charges						
<i>Sous-total provisions à long terme</i>	364	(10)	174	(70)	1 152	1 610
Provisions pour litiges						
Provisions pour risques	1 571				(1 152)	420
Provisions pour restructuration						
<i>Sous-total provisions à court terme</i>	1 571				(1 152)	420
<b>Sous total provisions</b>	<b>1 935</b>	<b>(10)</b>	<b>174</b>	<b>(70)</b>		<b>2 029</b>

K€	31/12/2024	Variations en OCI	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Provisions sur créances clients	317		96	(38)	374
Provisions sur stocks	341		114	(67)	388
Provision sur autres créances					
<b>Sous total provisions sur actif circulant</b>	<b>658</b>		<b>210</b>	<b>(105)</b>	<b>762</b>

<b>Total provisions et dépréciation</b>	<b>2 593</b>	<b>(10)</b>	<b>383</b>	<b>(175)</b>	<b>2 792</b>
---	--------------	-------------	------------	--------------	--------------

<i>Rapprochement des flux avec le compte de résultat</i>	Augmentation	Diminution
Autres produits opérationnels		99
Autres charges opérationnels		70
Autres charges financières	(13)	
Variation des provisions - charges et produits opérationnels courants	(371)	7
Variation des provisions - charges et produits opérationnels non courants		
Variation des provisions - charges et produits financiers		
<b>Total provisions et dépréciation des actifs circulants</b>	<b>(383)</b>	<b>175</b>

La provision pour indemnités de fin de carrière augmente de 43 K€ entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025. Cette variation s'analyse comme suit :

- Augmentation nette de 40 K€ concernant le coût des services rendus, comptabilisée en charges de personnel
- Augmentation de 13 K€ concernant les charges financières, comptabilisée en autres charges financières.
- Baisse de -10 K€ attribuable à la variation des hypothèses actuarielles (cf note 15), comptabilisée en OCI ;

Les provisions pour risques et charges comprennent :

- La société European Medical Solutions a une provision pour risques d'un montant de 1 571 K€ relative à des crédits d'impôt R&D, dont le risque s'éteint à court terme à hauteur de 420 K€.
- Une provision pour risque a été constatée à hauteur de 121 K€ contre 70 K€ au 31 décembre 2024 chez Apelem dans le cadre d'un litige.

### NOTE 13 Autres passifs non courants

Au 31 décembre 2025, les autres passifs non courants sont constitués de produits constatés d'avance sur les subventions reçues au titre des contrats d'innovation (notamment MC2).

K€	31/12/2025	31/12/2024	variation
Fournisseurs d'immobilisations - non courant			
Produits constatés d'avance	2 366	2 366	
<b>TOTAL</b>	<b>2 366</b>	<b>2 366</b>	

## NOTE 14 Autres dettes

Le poste Autres dettes (à moins d'un an) se détaille comme suit :

K€	31/12/2025	31/12/2024	variation
<b>Fournisseurs</b>	<b>12 912</b>	<b>10 288</b>	<b>2 624</b>
Avances reçues	403	1 024	(621)
Dettes sociales	1 568	1 782	(215)
Dettes fiscales	570	309	261
Autres dettes	39	29	10
Autres passifs financiers courants	15	19	(3)
Comptes courants d'associés	444	499	(55)
Produits constatés d'avance	708	34	674
<b>Autres dettes</b>	<b>3 747</b>	<b>3 697</b>	<b>51</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 659</b>	<b>13 985</b>	<b>2 674</b>

## NOTE 15 Engagements de retraite

### Principe comptable

#### Départ en retraite :

Le Groupe applique la norme IAS 19 R.

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite, qui relèvent du régime de prestation définie, font l'objet d'une évaluation. Ce régime est en partie financé à travers la souscription d'un contrat d'assurance et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit.

Les hypothèses de calcul retenues au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans
- taux d'actualisation 3.60 % (taux iboxx au 31 décembre 2025)
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Convention collective : métallurgie cadres et non cadres
- Turnover faible pour les cadres et les ouvriers, et turnover moyen pour les employés et techniciens
- Evolution des salaires : 1,5%

La juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2025 s'élève à 86 K€.

## NOTE 16 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2025	31/12/2024	variation
Cautions et garanties (données par DMS au profit d'Apelem)	5 711	5 000	711
Garanties export (APELEM)	649	799	- 150
<b>TOTAL</b>	<b>6 360</b>	<b>5 799</b>	<b>561</b>

Les « cautions et garanties » de 5 711 K€ correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

## NOTE 17 Produits des activités ordinaires

### Principe comptable

Le Groupe applique IFRS 15.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Les ventes d'appareils sont comptabilisées en produits à la livraison en fonction des incoterms propres à chaque vente.

Les prestations de services sont comptabilisées en produits à la date de réalisation des prestations,

Les facturations périodiques de maintenance sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de la période couverte par le contrat.

Le poste est ventilé ainsi :

Produits des activités ordinaires (K€)	31/12/2025	31/12/2024	variation N/N-1
Vente de marchandises			
Biens et services vendus	49 922	45 131	4 791
<b>TOTAL</b>	<b>49 922</b>	<b>45 131</b>	<b>4 791</b>

### Information relative aux produits des activités ordinaires ventilés par zone géographique

	31/12/2025	31/12/2024
Afrique	1 524	2 644
Amérique du Nord et du Sud	8 481	7 989
Asie	3 771	4 789
Europe	24 750	26 134
CEI	7 125	1 069
Moyen Orient	3 756	1 926
Océanie	516	580
<b>TOTAL</b>	<b>49 922</b>	<b>45 131</b>

## NOTE 18 Autres produits opérationnels

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres éléments constitutifs des produits des activités ordinaires.

Le poste est ventilé ainsi :

Autres produits (K€)	31/12/2025	31/12/2024	variation N/N-1
Subvention d'exploitation	32	22	10
Production immobilisée	2 268	2 636	(368)
Crédits d'impôts	582	123	459
Autres	421	533	(111)
<b>TOTAL</b>	<b>3 303</b>	<b>3 313</b>	<b>(10)</b>

## NOTE 19 Marchandises et matières consommées

Le poste est ventilé ainsi :

Achats	31/12/2025	31/12/2024	variation N/N-1
Matières premières	30 316	26 135	(4 181)
Marchandises		1	1
Etudes	5 776	4 295	(1 481)
<b>TOTAL</b>	<b>36 092</b>	<b>30 431</b>	<b>5 660</b>

L'augmentation de la consommation de matières premières s'explique principalement par une accélération de l'activité de la production, de sous-traitances et des ventes au cours de l'année 2025.

## NOTE 20 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

Frais de personnel (K€)	31/12/2025	31/12/2024	variation N/N-1
Salaires	5 643	5 280	363
Charges sociales	2 259	2 256	3
<b>TOTAL</b>	<b>7 902</b>	<b>7 536</b>	<b>366</b>

L'effectif moyen en équivalent temps plein sur la période s'établit à 127 salariés contre 129 en 2024.

La hausse des frais de personnel par rapport à l'exercice 2024 s'explique principalement par l'accroissement de l'intéressement et de la participation du fait de la progression de la rentabilité de la filiale Apelem.

## NOTE 21 Charges externes

Le poste est ventilé ainsi :

Autres charges externes	31/12/2025	31/12/2024	variation N/N-1
Honoraires	1 277	1 225	(52)
Transports	1 588	1 410	(178)
Sous-traitance	409	763	354
Déplacements, missions	398	482	84
Assurance	207	269	62
Entretien	305	290	(15)
Location	707	352	(356)
Publicités	228	238	11
Services bancaires	180	157	(23)
Frais postaux et télécoms	103	88	(15)
Divers	23	31	8
Autres charges externes	631	565	(67)
<b>TOTAL</b>	<b>6 055</b>	<b>5 869</b>	<b>(186)</b>

## NOTE 22 Autres charges opérationnelles courantes

Les « Autres charges opérationnelles courantes » se décomposent ainsi :

Autres charges opérationnelles courantes (K€)	31/12/2025	31/12/2024	variation N/N-1
Autres charges	125	197	(72)
Impôts et taxes	298	313	(15)
<b>TOTAL</b>	<b>423</b>	<b>510</b>	<b>(87)</b>

## NOTE 23 Autres produits et autres charges opérationnelles

Principe comptable :

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Le poste « Autres produits et charges opérationnel non courants » inclut les éléments suivants :

- Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;
- Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Les autres produits et autres charges opérationnels se décomposent ainsi :

Autres produits et autres charges opérationnels non courant (K€)	31/12/2025	31/12/2024	variation N/N-1
Produits \ Charges sur cessions d'immo		(2)	2
Reprise de provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles			
Autres produits		( )	
<b>Autres produits opérationnels non courants</b>		<b>(2)</b>	<b>2</b>
Provisions exceptionnelles			
Charge liée aux actions gratuites			
Autres charges	(457)	(451)	(6)
<b>Autres charges opérationnelles non courantes</b>	<b>(457)</b>	<b>(451)</b>	<b>(6)</b>
<b>Total</b>	<b>(457)</b>	<b>(454)</b>	<b>(4)</b>

Les autres charges correspondent à des coûts non récurrents d'intégration de la nouvelle activité mobile motorisé de Apelem sur l'exercice 2025.

## NOTE 24 Résultat financier

Le poste est ventilé ainsi :

Résultat financier K€	31/12/2025	31/12/2024	variation N/N-1
Gains de change	20	299	(278)
Autres produits financiers	250	284	(34)
<b>Produits financiers</b>	<b>271</b>	<b>583</b>	<b>(312)</b>
Coûts des emprunts et financements court terme	(606)	(540)	(66)
Pertes de change	8	(219)	227
Charges financières IFRS 16	(132)	(146)	14
Autres	(136)	(180)	44
<b>Charges financières</b>	<b>(866)</b>	<b>(1 084)</b>	<b>218</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(595)</b>	<b>(501)</b>	<b>(94)</b>

## NOTE 25 Impôts – Preuve d'impôt

### Principe comptable

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (25% en France et en Belgique en 2025). Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

### **Impôts différés :**

#### Déficits reportables du périmètre Imagerie Médicale de DMS

Un périmètre d'intégration fiscale était constitué par les sociétés DMS, Apelem et MEDILINK jusqu'au 31/12/2021. Le montant des déficits reportables de l'intégration fiscale à cette date était de 44 679 K€.

Consécutivement à l'opération d'apport de European Medical Solutions, division imagerie médicale du groupe DMS, à la société European Medical Solutions le 24 janvier 2022, le groupe d'intégration fiscal a disparu au 01/01/2022.

Dans le cadre de l'opération d'apport, DMS SA a adressé une demande d'agrément à l'administration fiscale visant à transmettre les déficits propres à l'activité Ostéodensitométrie de DMS SA à Apelem en même temps que l'activité est transférée à Apelem au 01/01/2022 pour 17,9 M€. Cette demande est toujours en cours d'instruction au 31 décembre 2025.

#### Déficits reportables du périmètre ex Asit Biotech

La société European Medical Solutions bénéficie d'un montant significatif de pertes fiscales reportables s'élevant à 67,7 MEUR au 31 décembre 2021 avant changement de contrôle. Compte tenu de l'historique financier de la Société, ces pertes fiscales reportables n'ont pas été activées dans le bilan de la Société.

L'opération d'apport avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS en 2022, qui implique un changement important dans l'actionariat de la Société, pourrait entraîner l'application des articles 207 et 292, §2 du Code belge des impôts sur les revenus. Ces dispositions prévoient qu'en cas de changement de contrôle d'une société, les pertes fiscales reportables (mais aussi les autres déficits fiscaux) et les crédits d'impôt R&D ne sont maintenus par la société que dans la mesure où ce changement de contrôle répond à des besoins économiques ou financiers légitimes.

Sur la base de la définition commune que la notion de besoins économiques ou financiers légitimes a reçue des autorités fiscales, y compris du Service des décisions anticipées, des cours et des tribunaux, et sur la base de l'opération d'apport réalisée, il existe un risque que, en cas de contrôle fiscal à la suite de l'opération, les autorités fiscales contestent l'existence de tels besoins légitimes.

La Société n'aurait pas à enregistrer de dépréciation comptable car ces déficits reportables n'ont pas été activés au bilan de la Société.

### **Preuve d'impôt :**

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

En K€	31/12/2025		31/12/2024	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt et résultat des activités abandonnées	1 905		751	
Charge ou produit théorique d'impôt		(476)		(188)
Autres différences permanentes		75		50
Déficits non activés		(40)		(47)
Imputation de déficits antérieurs non activés		376		178
Crédit d'impôt				2
Impôts sur les exercices antérieurs et CVAE				(200)
<b>TOTAL</b>		<b>(65)</b>		<b>(205)</b>
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt comptabilisé		(65)		(205)

**NOTE 26 Gestion des capitaux propres et Capital social**

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	15,61304	4 231 839	-	-	4 231 839

**Evolution du capital**

Aucune variation du capital social n'est intervenue sur l'exercice.

**Participations sans contrôle dans les filiales de European Medical Solutions**

Au 31 décembre 2025, Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans des sociétés pour laquelle le Groupe n'avait pas le contrôle.

**NOTE 27 Résultat par action**

	31/12/2025	31/12/2024
<u>Numérateur (en K€)</u>		
Résultat net part du Groupe	1 840	547
<u>Dénominateur</u>		
Nombre moyen d'actions en circulation (a)	4 231 839	4 231 839
Nombre moyen d'actions après dilution (a)	4 231 839	4 231 839
<u>Résultat par actions (en euros)</u>		
<b>Résultat net part du Groupe par action</b>	<b>0,4349</b>	<b>0,1293</b>
<b>Résultat net part du Groupe par action dilué</b>	<b>0,4349</b>	<b>0,1293</b>

(a) Détail nombre d'actions avant et après dilution :

	Nombres d'actions
Nb actions à l'ouverture de l'exercice 2025	4 231 839
Augmentation de capital par conversion de créances	-
Réduction du capital par regroupement d'actions existantes	
<b>Nombre d'actions moyen avant dilution</b>	<b>4 231 839</b>
<b>Actions dilutives</b>	<b>-</b>
<b>Nombre d'actions moyen après dilution</b>	<b>4 231 839</b>

Il n'existe pas d'instruments dilutifs en circulation au 31/12/2025.

**NOTE 28 Autres informations**

- **Parties liées**

Les transactions entre DMS et ses parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché.

- **Rémunération des organes de direction**

Aucune rémunération n'a été versée en 2024 et en 2025 aux organes de direction.

- **Dépenses de Recherches et développement**

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe European Medical Solutions a investi environ 7 % de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit 3,3 M€, contre 10 % en 2024.

K€	31/12/2025	31/12/2024
Masse salariale imputée à la R&D capitalisée	2 265	2 142
Achats et études externes capitalisée	558	1 258
<b>SOUS TOTAL dépenses R&amp;D capitalisées</b>	<b>2 823</b>	<b>3 400</b>
Masse salariale imputée à la R&D non capitalisée	348	552
Dépenses imputées à la R&D non capitalisée	139	578
<b>TOTAL</b>	<b>3 310</b>	<b>4 530</b>
<i>TOTAL exprimé en % du chiffre d'affaires</i>	<i>7%</i>	<i>10%</i>

Les dépenses de R&D capitalisées correspondent au temps passé par les salariés, par les consultants mais également aux achats de matériel.

- **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et aux membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice Auditeur	Année 2025		Année 2024	
	Mazars K€	Deloitte K€	Mazars K€	Deloitte K€
<b>AUDIT</b>				
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés de la société mère	25		11	-
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés des filiales	21	21	11	11
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire au comptes de la société mère				
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire au comptes des filiales				
<b>Sous total Audit</b>	<b>46</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>11</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>				
Fiscal				
Autres prestations				
<b>Sous total autres prestations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>11</b>

Le montant des honoraires de l'exercice 2024 est influencé par des notes de crédit concernant les honoraires des exercices 2023 et 2024 par rapport aux travaux d'audit réalisés.

## **NOTE 29      *Risques***

Les différents facteurs de risque auxquels le Groupe fait face seront présentés de manière détaillée dans les comptes annuels du Groupe.

Les principaux risques pouvant affecter les états financiers de la société sont repris ci-dessous.

## **Risques opérationnels**

### **Risque de cyberattaque**

Le groupe utilisant un ERP industriel fait face à divers risques de cyberattaque en raison de la centralisation de ces systèmes. Parmi ces risques figurent :

1. Malwares et Ransomwares : Infiltration de logiciels malveillants pouvant chiffrer des données critiques et exiger une rançon. Cela entraîne des arrêts de production, des pertes de données et des coûts financiers.
2. Phishing et Ingénierie Sociale : Attaques visant à tromper les employés pour divulguer des informations confidentielles ou installer des malwares, entraînant des fuites de données ou un accès non autorisé aux systèmes.
3. Intrusions Réseau : Piratage via des failles de sécurité, menant à la manipulation des processus de production ou à des fuites de données sensibles.
4. DDoS : Attaques par déni de service, rendant les systèmes inaccessibles et entraînant des pertes de revenus et de confiance.
5. Vol de Propriété Intellectuelle : Cyber espionnage pour voler des secrets commerciaux et des brevets, entraînant une perte d'avantages concurrentiels.
6. Vulnérabilités des Fournisseurs et Partenaires : Failles chez les partenaires ou fournisseurs, permettant des attaques via la chaîne d'approvisionnement.

Pour contrer ces risques, le groupe a mis en place plusieurs mesures de sécurité, telles que la formation des employés, les mises à jour de sécurité, l'utilisation de solutions de sécurité avancées (pare-feu, antivirus), la segmentation du réseau, des plans de réponse aux incidents, des sauvegardes régulières et des audits de sécurité. Ces actions ont permis au groupe de montrer sa résilience après une cyberattaque en janvier 2024, réussissant à rétablir son système après quatre semaines d'interruption.

### **Risques de contrepartie : La défaillance d'un client peut affecter négativement l'activité et la situation financière du Groupe**

Compte tenu de l'importance des contrats conclus avec certains clients et des montants concernés, tout défaut ou retard de paiement peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe European Medical Solutions, sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

Le Groupe European Medical Solutions ne peut exclure que ses clients manquent à leurs obligations financières envers le Groupe European Medical Solutions.

Il existe un risque qu'en cas de manquement des clients concernés à leurs obligations envers le Groupe, les garanties bancaires ou assurances ne soient pas suffisantes et le Groupe, bien qu'elle puisse exercer un recours contre le client, supporte néanmoins le risque de ne pas pouvoir récupérer la totalité des sommes dues par le client défaillant. De plus, le suivi des débiteurs engendre des surcoûts internes et externes (envoi de mises en demeure, assignations, frais de justice).

L'évolution du poids des principaux clients de la Division Imagerie Médicale en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

<b>Part du CA consolidé réalisé par le groupe avec le(s)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Premier client	26%	37%
5 premiers clients	53%	53%
10 premiers clients	63%	64%

Afin de se prémunir de ce risque, le Groupe a contracté une assurance COFACE sur les clients de la filiale Apelem. L'assurance COFACE couvre le risque de crédit (non-règlement des factures) sur tous les clients assurables à concurrence de 100% du montant. Certains clients ne sont pas assurables s'ils sont situés dans des pays non assurés par la COFACE ou s'ils sont considérés comme ayant une situation financière trop risquée par la COFACE. Les clients non assurables par la COFACE sont principalement les clients institutionnels (états/ ministères...) car la COFACE n'assure pas les clients publics. Cela concerne tous les hôpitaux publics français (UGAP, UNIHA) et les contrats financés par des organismes internationaux dans les pays à risque (contrat Banque 17 Mondiale Ouzbékistan par exemple). Le Groupe European Medical Solutions suit ainsi la situation financière de ses principaux clients grâce au rating COFACE.

A date, le Groupe European Medical Solutions n'a pas connaissance de problème particulier concernant la situation financière de ses clients. En dehors de ces assurances, le Groupe privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque après réception de garanties bancaires ou assurances suffisantes. Si les clients ne sont pas assurables par l'assurance COFACE, le Groupe European Medical Solutions exige un paiement intégral en avance ou des lettres de crédit qui couvrent l'intégralité de la commande.

Pour les hôpitaux français, le Groupe estime que le risque de non-recouvrement est faible et ne prend pas de garantie. Pour les clients financés par des organismes internationaux, l'organisme se porte généralement garant en cas de défaillance du client. Pour les clients internationaux non assurables ou non couverts par un organisme international, le Groupe European Medical Solutions demande soit un prépaiement, soit une lettre de crédit.

Sur les 10 premiers clients du Groupe, 3 ne sont pas assurés COFACE; les fournisseurs non COFACE mettent en place des conditions de paiements spécifiques (prépaiement ou des lettres de crédit) et/ou sont des clients historiques sur lesquels le Groupe prend un risque mais avec un encours autorisé en adéquation avec le volume de chiffre d'affaires annuels réalisé (par exemple une table de radiologie en encours maximum). Les 3 autres clients assurés COFACE ont des ratings allant de 10 à 3 sur 10.

Sur l'exercice 2024, les créances pour clients douteux se sont élevées à 1,4 MEUR soit 16,9% des créances clients 2024. Au 31 décembre 2025, les créances pour clients douteux se sont élevées à 0,51 MEUR soit 4% des créances clients au 31 décembre 2025, en diminution par rapport au 31 décembre 2024. Les créances douteuses ne sont pas couvertes par l'assurance COFACE.

Une situation financière fragilisée des clients du Groupe pourrait entraîner une augmentation des défauts de paiement sur les obligations financières envers le Groupe, ce qui pourrait entraîner une perte de revenu. Néanmoins le nombre de clients permet de limiter ce risque.

Le Groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

### **Risques d'approvisionnement dû à la perte d'un fournisseur : La perte d'un ou plusieurs fournisseurs importants peut affecter négativement l'activité et la situation financière d'European Medical Solutions**

Le Groupe European Medical Solutions a pour activité la conception et fabrication de tables de radiologie et d'ostéodensitométrie, de négoce de produits d'imageries conventionnelle et de services après-vente.

Dans le cadre de son activité de conception et fabrication, le Groupe dépend de fournisseurs de composants et de sous-traitants.

L'évolution du poids des premiers fournisseurs de la Division Imagerie Médicale se présente de la manière suivante :

<b>Part des principaux fournisseurs dans les achats de marchandises et matières consommées H.T du groupe</b>	<b>1er</b>	<b>5 premiers</b>	<b>10 premiers</b>
Au 31 décembre 2025	11%	39%	54%
Au 31 décembre 2024	11%	37%	54%

La perte d'un fournisseur de composants ou d'un sous-traitant important pourrait avoir un impact défavorable sur la disponibilité des produits, la performance des produits, l'activité et la situation financière du Groupe European Medical Solutions. De telles perturbations opérationnelles peuvent entraîner des retards de production ou des baisses de volume de production, une perte de revenus et des dépenses pour résoudre ces perturbations.

Afin de pallier ce risque de dépendance aux fournisseurs et sous-traitants, le Groupe European Medical Solutions évalue régulièrement la criticité de son approvisionnement pour anticiper la qualification d'alternatives techniques et planifier les efforts de développement d'options qui garantissent la continuité et la qualité de ses activités industrielles. Le groupe agit en fonction des risques spécifiques identifiés en renforçant son stock de sécurité à titre d'exemple.

Bien que le groupe ait pris en compte les risques de défaillance de ses fournisseurs et sous-traitants, ou de rupture des relations contractuelles et mis en place des mesures destinées à parer ces risques (par une politique de double approvisionnement pour chaque fournisseur ou de constitution de l'équivalent de 4 semaines de stocks de sécurité sur les pièces définies comme critiques), certaines défaillances définitives ou temporaires de ces derniers pourraient entraîner des conséquences sur la disponibilité des produits du groupe.

Le groupe European Medical Solutions pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le volume requis de composants auprès de nouveaux fournisseurs au même prix que celui convenu avec ses fournisseurs actuels. Le prix de tout remplacement de composant peut être supérieure au prix des composants actuels.

Le groupe peut échouer en répercutant ces augmentations de coûts sur ses clients, notamment si ces augmentations du coût de composants du Groupe sont propres au Groupe (en raison de perturbations à un de ses principaux

fournisseurs) et non causées par des perturbations générales ou des augmentations de prix dans les marchés des matières premières.

Le Groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible à savoir de l'ordre d'un mois de chiffre d'affaires équivalent en 2025 à 4.2 MEUR. Ce qui représente un maximum car il n'est pas envisageable qu'une perte complète d'approvisionnement ait lieu sur l'ensemble de la gamme. De plus si le risque se matérialisait le Groupe aurait la possibilité de renégocier avec ses clients les délais de livraison afin de ne subir que des décalages de livraison et ainsi de limiter l'impact.

## Risques financiers

### Risque de liquidité et de crédit : Le non-remboursement des emprunts contractés par la Société peut affecter négativement l'activité et le développement futur European Medical Solutions

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières. Le nouveau Groupe European Medical Solutions a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. Le Groupe pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités des sociétés du Groupe European Medical Solutions notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du Groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

Au 31 décembre 2025, la dette financière du Groupe European Medical Solutions est composée comme suit :

<b>Dettes financières à long terme (&gt;1 an) (K€)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>variation</b>
Avances conditionnées (part >1 an)	255	331	(76)
Passifs locatifs (part >1 an)	3 124	3 506	(382)
Emprunts (part >1 an)	3 759	5 429	(1 670)
Emprunts et passifs locatif (part >5 ans)	2 628	2 206	422
<b>TOTAL</b>	<b>9 765</b>	<b>11 472</b>	<b>(1 707)</b>

<b>Dettes financières à moins d'un an (K€)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>variation</b>
Avances conditionnées	284	555	(271)
Passifs locatifs (part < 1 an)	711	660	51
Emprunt (part <1 an)	2 622	3 282	(660)
<b>Sous total</b>	<b>3 617</b>	<b>4 497</b>	<b>(880)</b>
Banques créditrices	2		2
Factor	5 292	3 880	1 412
<b>Sous total</b>	<b>5 294</b>	<b>3 880</b>	<b>1 414</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 911</b>	<b>8 377</b>	<b>534</b>

<b>Total des dettes financières (K€)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>variation</b>
Avances conditionnées (a)	540	887	(347)
Emprunts bancaires (b)	9 008	10 917	(1 909)
Passifs locatifs (c)	3 835	4 166	(331)
Factor (d)	5 292	3 880	1 412
<b>TOTAL</b>	<b>18 677</b>	<b>19 849</b>	<b>(1 172)</b>

En cas de besoin de financement le principal actionnaire du Groupe European Medical Solutions pourrait financer l'activité du Groupe par la vente d'actifs détenus.

Le groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

## **Risque lié à la perte des déficits reportables détenus par ASIT Biotech avant l'Opération d'apport en cas de changement de contrôle : la perte de ces déficits reportables peut affecter négativement la situation financière d'European Medical Solutions**

La Société European Medical Solutions SA bénéficiait d'un montant significatif de pertes fiscales reportables s'élevant à 67,7 MEUR au 31 décembre 2021 avant changement de contrôle. Compte tenu de l'historique financier de la Société, ces pertes fiscales reportables n'ont pas été activées dans le bilan de la Société.

L'opération d'apport avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS en 2022, qui implique un changement important dans l'actionnariat de la Société, pourrait entraîner l'application des articles 207 et 292, §2 du Code belge des impôts sur les revenus. Ces dispositions prévoient qu'en cas de changement de contrôle d'une société, les pertes fiscales reportables (mais aussi les autres déficits fiscaux) et les crédits d'impôt R&D ne sont maintenus par la société que dans la mesure où ce changement de contrôle répond à des besoins économiques ou financiers légitimes.

Sur la base de la définition commune que la notion de besoins économiques ou financiers légitimes a reçue des autorités fiscales, y compris du Service des décisions anticipées, des cours et des tribunaux, et sur la base de l'opération d'apport réalisée, il existe un risque que, en cas de contrôle fiscal à la suite de l'opération, les autorités fiscales contestent l'existence de tels besoins légitimes.

Aussi en cas de remise en cause des pertes fiscales reportables, la Société n'aurait pas à enregistrer de dépréciation comptable car ces déficits reportables n'ont pas été activés au bilan de la Société. Elle constaterait cependant la disparition d'un actif hors bilan significatif en montant.

Cependant, compte tenu du nouvel objet social de la société : activité de holding, et compte tenu de la fiscalité applicable à ce type de société, la Société European Medical Solutions n'anticipait pas de pouvoir utiliser une part significative de ces déficits. La perte d'opportunité est donc relative.

Le groupe estime que la probabilité de ce risque est élevée et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible.

## **Risques juridiques**

### **Risque éteint au 31.12 2025 : Litige entre les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et AXS MEDICAL : La Société pourrait être condamnée à payer des indemnités aux anciens dirigeants et associés de AXS MEDICAL ce qui peut affecter négativement la situation financière d'European Medical Solutions**

Les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL ont assigné les sociétés DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et AXS MEDICAL au cours des années 2016 et 2017 pour révocation abusive. A la suite de la décision du 24 avril 2024, de la cour d'appel de Nîmes, les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL, ont fait part de leur décision de se pourvoir en cassation. Le 15 septembre 2025, le pourvoi en cassation a été rejeté par décision de la Cour de cassation. Au 31 décembre 2025, le risque est donc éteint.

La Société n'avait pas constitué de provision à ce titre.

### **Risques liés à la dépendance du groupe à la détention de certifications : la perte de ces certifications peut affecter négativement l'activité et la situation financière du Groupe**

Dans le domaine de la radiologie et de l'ostéodensitométrie, les activités du groupe, sont principalement organisées par sa filiale Apelem. Les principales normes et réglementations appliquées aux produits fabriqués sous la marque Apelem en fonction des territoires où ils sont commercialisés sont :

(i) ISO 13485 - Norme internationale définissant des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour l'industrie des dispositifs médicaux de class IIB qui permet d'obtenir la certification European Conformity (CE) – L'ISO 13 845 est délivrée par l'organisme notifié la société EUROFINS Finlande en charge de la certification pour Apelem. La certification atteste que les produits sont conformes aux directives de l'Espace Economique Européen (EEE) ; Cette certification CE permet de commercialiser les produits sur le territoire européen. Des audits périodiques sont réalisés par EUROFINS Finlande.

(i) Certification de la Food and Drug Administration (FDA) - administration américaine responsable de la protection et de la promotion de la santé publique La certification FDA permet de commercialiser les produits sur le territoire

nord-américain. La FDA réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(ii) Certification Therapeutics Goods Administration (TGA) – administration australienne responsable des médicaments, des dispositifs médicaux et autres produits liés à la santé La certification TGA permet de commercialiser les produits sur le territoire australien. La TGA réalise des audits réguliers (audits documentaires) pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(iii) Certification China State Food and Drug Administration (SFDA) – régulateur du marché des dispositifs médicaux en Chine. La certification SFDA permet de commercialiser les produits sur le territoire chinois. La SFDA réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(iv) Certification Anvisa - L'Agence brésilienne de réglementation sanitaire est un organisme de réglementation du gouvernement brésilien, responsable de la réglementation et l'approbation des médicaments, des normes sanitaires et de la réglementation de l'industrie alimentaire. La certification Anvisa permet de commercialiser les produits sur le territoire brésilien. L'Agence Brésilienne de réglementation sanitaire réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

Les produits tables télécommandées (R/F) possèdent les certifications CE et FDA.

Les produits d'ostéodensitométrie possèdent les certifications CE et Anvisa (Brésil), TGA (Australie) et SFDA (Chine).

Les produits de négoce portent le marquage CE de conformité à la normes ISO 13485 de leur fabricant. Chaque certification est attachée à un produit.

Si lors d'un audit il est révélé que la Société ne se conforme pas à une ou plusieurs des réglementations locales, elle pourrait subir des suspensions temporaires ou définitives des certifications entraînant l'arrêt de commercialisation des produits audités. Cette suspension est uniquement envisageable dans le cas de manquement grave ayant un impact direct sur la sécurité des patients.

Le cas échéant, la suspension de ces certifications est temporaire dans l'attente d'une remise en conformité et d'un nouvel audit ou inspection. Seule la non remise en conformité par rapport au référentiel de la norme peut aboutir à une suspension définitive.

Une perte de ces certifications entrainerait un arrêt de ventes temporaires sur les zones afférentes.

Afin de couvrir au mieux le risque de perte de ces certifications, le Groupe, au travers de sa filiale Apelem, a mis en place une veille normative et réglementaire et assure également un suivi régulier de ses produits en collaboration avec les laboratoires de test et l'organisme notifié de Apelem à savoir EUROFINs Finlande qui effectue des audits réguliers.

Le Groupe dispose une équipe en charge du management de la qualité et des affaires réglementaire de 10 personnes soit près de 10 % des effectifs de la Société. La Société est de plus accompagnée par la société Cassiopi sur ces sujets.

Cette veille est complétée par ses distributeurs qui assurent la remontée d'informations au niveau de chaque pays vers lesquels le Groupe distribue ses produits.

Apelem est de plus membre du SNITEM (Syndicat National de l'Industrie et des Technologies Médicales) qui assure cette veille au niveau international en collaboration avec ses 3 spécialistes réglementaires.

Les certifications de la Division Imagerie Médicale n'ont jamais été suspendues par le passé. La Société n'a pas connaissance de motifs quelconque de remise en cause de ses autorisations dans le futur. Les derniers audits ISO 13 485, TGA, SFDA, FDA et ANVISA ont eu lieu en 2022 sans non-conformité majeures constatées.

La Société estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen car elle se donnerait les moyens de corriger les écarts majeurs dans un délais court.

### **Risque lié à la non prise en compte d'une facture émise par la précédente direction de ASIT Biotech dont le paiement si la facture s'avérait justifiée peut affecter négativement l'activité et la situation financière d'European Medical Solutions**

En mars 2022, après la finalisation de l'Opération avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, la Société a reçu une facture de 514 KEUR TTC émanant de la précédente direction d'ASIT Biotech relative au paiement d'une rémunération variable liée à la réalisation de l'Opération. Si le conseil d'administration de ASIT Biotech avait, au mois de décembre 2021, approuvé le principe de cette rémunération, il en avait reporté à une date ultérieure la

fixation du montant. Ce poste n'apparaissait pas dans les projections de calcul lors des discussions de rapprochement entre ASIT Biotech et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Ainsi, cette facture n'a pas été intégrée dans les calculs de parité liée à l'Opération d'apport. Le 5 août 2025, le tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles a débouté la précédente direction d'ASIT Biotech de ses demandes. La partie adverse a décidé de faire appel.

Si cette facture devait être justifiée, le paiement de celle-ci aurait un impact négatif sur la situation financière de la Société.

La Société estime que la probabilité de ce risque est moyenne et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

#### 4.6 Principales transactions avec les parties liées

Les transactions entre European Medical Solutions et ses parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché sur l'exercice 2025.

#### 4.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025



Manhattan Office Tower  
Avenue du Boulevard 21 bte 8  
1210 Bruxelles  
Belgique  
Tél: +32 (0)2 779 02 02  
[www.forvismazars.com/be](http://www.forvismazars.com/be)

## European Medical Solutions

# Rapport du commissaire sur les comptes consolidés

Exercice 31.12.2025

European Medical Solutions

Numéro d'entreprise: BE 0460.798.795

## **Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur les comptes consolidés de la société anonyme European Medical Solutions pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de European Medical Solutions SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 12 juin 2025, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2027. Nous avons réalisé le contrôle légal des comptes annuels consolidés de la Société durant 4 exercices consécutifs.

### **Rapport sur les comptes consolidés**

#### **Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de l'évolution des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état consolidé de la situation financière qui s'élève à K€ 51.790 et d'un compte de résultat consolidé qui se solde par un bénéfice de l'exercice (attribuable aux actionnaires) de K€ 1.840 .

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

#### **Fondement de l'opinion sans réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

## European Medical Solutions

Numéro d'entreprise: BE 0460.798.795

### Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

## European Medical Solutions

Numéro d'entreprise: BE 0460.798.795

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## Autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, du rapport sur l'information non-financière et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, le rapport sur l'information non-financière et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

**European Medical Solutions**

Numéro d'entreprise: BE 0460.798.795

**Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport sur les comptes consolidés**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

**Mentions relatives à l'indépendance**

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Bruxelles, le 14 avril 2026

**Forvis Mazars Réviseurs d'entreprises**

Commissaire

Représentée par

Signé numériquement  
par Schueremans  
Sébastien Christophe L  
Date : 14/04/2026  
16:19:49

Sébastien Schueremans

Reviser d'Entreprises

## 5. Information sur les comptes sociaux

### 5.1 Extrait des comptes annuels de la société European Medical Solutions au 31 décembre 2025

Les informations incluses dans cette section sont un extrait des comptes statutaires qui seront soumis à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de juin 2026 et qui seront déposés auprès de la Banque nationale de Belgique et ne comprennent pas toutes les informations requises par les articles 98 et 100 du BCC.

Une opinion sans réserve a été émise par le commissaire aux comptes le 13 avril 2026 sur les comptes sociaux au 31 décembre 2025.

### 5.2 Evènements postérieurs à la clôture

#### UNE NOUVELLE LIGNE DE FINANCEMENT JUSQU'À 20 M€ AVEC LA BEI EN 2026

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2025, APELEM a annoncé fin mars 2026 avoir conclu un financement pouvant aller jusqu'à 20 M€, structuré en trois tranches, auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI), avec le soutien de l'Union Européenne dans le cadre du programme InvestEU.

Ce financement vise à soutenir le programme d'innovation long terme portant sur la future génération de solutions d'imagerie médicale. Il contribuera ainsi à accélérer le développement de solutions innovantes destinées aux marchés européens et internationaux, renforcer les capacités industrielles de la société, soutenir les démarches réglementaires, d'accès au marché et de protection de la propriété intellectuelle, et accompagner le lancement commercial de nouvelles solutions d'imagerie entre 2026 et 2030. Les dépenses associées à ces investissements seront principalement engagées en France.

### 5.3 Composition du Conseil d'Administration

Régis Roche a démissionné de Président du Conseil d'administration le 13 janvier 2025. Il est remplacé par Samuel Sancerni. Julien Delpech a été nommé administrateur le 10 avril 2025.

Le Conseil d'Administration est composé, au 31 décembre 2025, des membres suivants :

- Monsieur Samuel Sancerni, Président du Conseil d'administration et Administrateur Délégué,
- Monsieur Jean-François Gendron, Administrateur Indépendant,
- Monsieur Julien Delpech, Administrateur Indépendant,
- Madame Marie-Laurence Borié, Administrateur Indépendant.

### 5.4 Principes comptables (Belgian GAAP)

Les règles d'évaluation ont été préparées conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal belge du 29 avril 2019 relatif à la mise en œuvre du BCCA (Koninklijk besluit tot uitvoering van het wetboek van vennootschappen en vereniging/ Arrêté royal portant exécution du code des sociétés et associations).

#### **Frais d'établissement et frais liés aux augmentations de capital**

Ces frais, y compris les frais d'émission, étaient historiquement comptabilisés à l'actif et amortis à hauteur de 20 % annuellement.

## **Immobilisations incorporelles**

### *Frais de recherche et développement*

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles s'il est probable que les actifs développés généreront des avantages économiques futurs et si les frais de développement peuvent être évalués de manière fiable. Les frais de développement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à partir du moment où ils sont disponibles pour utilisation.

Dans le cas où la valeur recouvrable des frais de recherche et développement capitalisés n'est plus justifiée par les avantages économiques futurs attendus, une dépréciation doit être comptabilisée. Les pertes de valeur sur immobilisations incorporelles sont présentées dans les charges exceptionnelles.

### *Brevets, licences et droits similaires*

Ces frais sont capitalisés à leur valeur d'achat ou, si elle est inférieure, à leur valeur d'utilité et amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

## **Immobilisations corporelles**

Ces actifs sont capitalisés et amortis linéairement :

- Matériel informatique : sur une durée de 5 ans ;
- Installations : sur une période de 10 ans ;
- Matériel divers & Mobilier : sur une durée de 5 ans ;
- Matériel de laboratoire : sur une durée de 5 ans ;
- Améliorations locatives : dans le respect de la durée du bail ;
- Leasing : dans le respect de la durée du bail.

Dans le cas où la valeur comptable serait supérieure à la valeur recouvrable, la Société devrait comptabiliser des dépréciations complémentaires ou exceptionnelles.

## **Immobilisations financières**

Ces actifs sont immobilisés à leur valeur d'achat hors frais divers.

La valeur des actions et participations est dépréciée en cas de diminution de valeur résultant de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la Société liées à ces actions de participation. La dépréciation est comptabilisée au compte de résultat en charge exceptionnelle. La valeur des créances à long terme est réduite si la recouvrabilité devient incertaine à son échéance.

## **Montants à recevoir**

Hormis les comptes courants, les créances ne portent pas intérêt et sont capitalisées à leur valeur nominale.

## **Dettes (payables à plus d'un an - payables à moins d'un an)**

Toutes les dettes sont capitalisées à leur valeur nominale à la date de clôture de l'exercice.

Les intérêts relatifs aux dettes impayées sont provisionnés sur les comptes de régularisation s'ils n'ont pas encore été payés au cours de l'année. Les charges d'intérêts sont présentées avec les charges financières.

## **Comptes de régularisation**

### *Comptes de régularisation à l'actif*

Ces comptes comprennent :

- Les prorata temporis des charges supportées au cours de l'exercice ou au cours d'un exercice antérieur mais qui se rapportent à un ou plusieurs exercices ultérieurs.
- Les parts au prorata des produits qui ne seront perçues qu'au cours d'un exercice suivant mais qui se rapportent à un exercice précédent.

### *Comptes de régularisation au passif*

Ces comptes comprennent :

- Les prorata temporis des charges qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice suivant mais qui se rapportent à un exercice précédent.
- Les prorata temporis des produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui se rapportent à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

## **Devises**

Les créances et dettes en autres devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les pertes de change sont enregistrées dans le compte de résultat.

## Bilan après répartition

<b>ACTIF</b>		
<b>EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>40 098 708</b>	<b>40 098 708</b>
<i>Immobilisations financières</i>		
<b>Entreprises liées</b>	<b>40 098 708</b>	<b>40 098 708</b>
<i>Participations</i>	<i>40 095 827</i>	<i>40 095 827</i>
<i>Autres immobilisations financières</i>	<i>2 881</i>	<i>2 881</i>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>6 640 947</b>	<b>6 447 148</b>
<b>Créances à un an au plus</b>	<b>6 264 134</b>	<b>6 399 800</b>
<i>Créances commerciales</i>	<i>1 088 320</i>	<i>436 500</i>
<i>Autres créances</i>	<i>5 175 814</i>	<i>5 963 300</i>
<b>Valeurs disponibles</b>	<b>376 813</b>	<b>47 348</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>46 739 655</b>	<b>46 545 856</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>45 937 452</b>	<b>45 598 974</b>
<b>Apport</b>	<b>104 701 717</b>	<b>104 701 717</b>
Capital	66 071 857	66 071 857
	Souscrit	66 071 857
En dehors du capital	38 629 860	38 629 860
	Prime d'émissions	38 629 860
<b>Réserves</b>	<b>4 358 266</b>	<b>4 358 266</b>
Réserves immunisées	4 358 266	4 358 266
<b>Bénéfice (Perte) reportée</b>	<b>- 63 122 531 -</b>	<b>- 63 461 009</b>
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres risques et charges	-	-
<b>DETTES</b>	<b>802 203</b>	<b>946 882</b>
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	-	-
<b>Dettes commerciales</b>	<b>587 152</b>	<b>630 393</b>
Fournisseurs	587 152	630 393
<b>Acompte sur commandes</b>	<b>208 396</b>	<b>316 489</b>
<b>Dettes fiscales</b>	<b>6 655</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>46 739 655</b>	<b>46 545 856</b>

## Compte de résultat

EUR	2025	2024
Ventes et prestations	606 595	
Autre produit d'exploitation	10 156	406 307
Coûts des ventes et prestations	- 572 515	
Services et biens divers	- 155 109	739 085
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissements et sur immobilisations incorporelles et corporelles		
Provisions pour risques et charges :		
Dotations (utilisations et reprises)		390 883
Autres charges d'exploitations	- 2 422	16 112
Charges d'exploitation non récurrentes		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>- 113 295</b>	<b>41 993</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>281 995</b>	<b>304 112</b>
Produits financiers récurrents	281 995	304 112
<i>Produits des immobilisations financières</i>		
<i>Produits des actifs circulants</i>		304 112
<i>Autres financiers circulants</i>		
<b>Charges financières</b>	<b>- 178 108</b>	<b>137</b>
Charges financières récurrentes		
Charges des dettes		
Autres charges financières	- 178 108	137
Charges financières non récurrentes		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>- 9 408</b>	<b>345 968</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>347 886</b>	<b>177 538</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	<b>338 478</b>	<b>168 430</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>338 478</b>	<b>168 430</b>

5.5 *Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2025 de la société*



Manhattan Office Tower  
Avenue du Boulevard 21 bte 8  
1210 Bruxelles  
Belgique  
Tél: +32 (0)2 779 02 02  
[www.forvismazars.com/be](http://www.forvismazars.com/be)

## European Medical Solutions

### **Rapport du commissaire**

Exercice 31.12.2025

**European Medical Solutions**

Numéro d'entreprise: BE 0460.798.795

## **Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société anonyme European Medical Solutions pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de European Medical Solutions SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 12 juin 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 4 exercices consécutifs.

### **Rapport sur les comptes annuels**

#### **Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 46.739.656 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 338.479.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### **Fondement de l'opinion sans réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## European Medical Solutions

Numéro d'entreprise: BE 0460.798.795

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

## European Medical Solutions

Numéro d'entreprise: BE 0460.798.795

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## Autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

**European Medical Solutions**

Numéro d'entreprise: BE 0460.798.795

**Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La Société n'a pas respecté les délais en matière de dépôt des comptes annuels et du rapport de gestion conformément à l'article 3:10 du Code des sociétés et des associations, et les exigences en matière de publication de ses comptes consolidés et de son rapport de gestion sur les comptes consolidés conformément à l'article 3:36 du Code des sociétés et des associations. Par ailleurs, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 14 avril 2026

**Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL**

Commissaire

Représentée par

Signé numériquement  
par Schueremans  
Sébastien Christophe L  
Date : 14/04/2026  
16:18:56

Sébastien Schueremans

Réviseur d'Entreprises